

URIOPSS



*Pays de
la Loire*



FORMATIONS

2019

UNIR LES ASSOCIATIONS POUR DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS



Participer à une formation de l'Uriopss c'est :

- S'enrichir en connaissances, compétences, en outillage technique
- Prendre du recul sur une situation professionnelle
- "Faire réseau" autour de valeurs communes de solidarité en rencontrant des acteurs engagés bénévoles ou professionnels du territoire
- "Faire vivre le réseau" en développant les liens inter-associatifs et intersectoriels inhérents à la nature de l'Uriopss
- Bénéficier de la capacité d'ingénierie et de la compétence collective du réseau UNIOPSS URIOPSS engagé depuis maintenant 2 années dans des démarches communes pour améliorer la qualité du service rendu à ses adhérents

En sollicitant l'URIOPSS Pays de la Loire, vous faites le choix de formations et de services au plus près des réalités régionales et tenant compte des déclinaisons régionales des politiques publiques.

Anne POSTIC
Directrice



SOMMAIRE

**Pour vos formations,
choisissez le réseau
UNIOPSS-URIOPSS**

p. 3

Offre de formations 2019

p. 4

Présentation formateurs

p. 7

**Sommaire
chronologique**

p. 50

Informations pratiques

p. 51

Bulletin d'inscription

p. 52

POUR VOS FORMATIONS, CHOISISSEZ LE RÉSEAU UNIOPSS-URIOPSS !

*Implanté sur l'ensemble du territoire, le Réseau Uniopss-Uriopss unit les associations, des secteurs sanitaire, social et médico-social pour développer les **solidarités**.*

*La force de notre réseau est d'apporter des **réponses adaptées** au plus près des besoins et attentes des adhérents grâce à une **analyse transversale** des politiques publiques nationales et territoriales et à une **expertise technique** dans tous les domaines d'activités.*



NOTRE VALEUR AJOUTÉE

Une offre de formation adaptée aux acteurs privés non lucratifs et aux secteurs sanitaire, social et médico-social, qui s'appuie sur :

- **Une connaissance fine** des enjeux territoriaux des différents secteurs
- **Une double-approche : technique et politique.**
- **Une anticipation** des évolutions du secteur et une adaptation constante des services aux réalités des associations et de leurs équipes

Un réseau d'intervenants experts issus de notre secteur qui accompagne au quotidien les associations, établissements et services (conseillers techniques des Uriopss, juristes, responsables de formation...), proposant :

- De permettre aux **salariés** d'améliorer et de donner du sens à leurs pratiques professionnelles
- D'aider les **bénévoles** à s'engager et exercer leurs missions
- De mettre en place des **prestations sur-mesure**, adaptées à tout type de demandes grâce à des **formations Intra-établissements**
- De faciliter l'accès à la formation par une **offre commune proposée partout en France** (y compris dans les DOM)

C'est aussi une opportunité d'échanger avec d'autres associations, fondations, mutuelles,... et d'être ainsi partie prenante de la force du réseau.

2017

1 000
formations
réalisées

10 576
personnes
formées

115 556
heures
stagiaires

317
formateurs
mobilisés

UNE DÉMARCHE QUALITÉ D'AMPLEUR NATIONALE

Le réseau Uniopss-Uriopss est engagé dans une dynamique de modernisation et d'amélioration continue des services rendus à ses adhérents. Il intègre ainsi ses prestations de formation dans une démarche qualité globale, qui prend en compte la satisfaction de toutes les parties prenantes (stagiaires, employeurs, associations...).



En 2017, l'ensemble des organismes de formation du réseau Uniopss-Uriopss a été officiellement "Datadocké". L'obtention de ce statut a permis au réseau d'intégrer les catalogues de références des financeurs de la formation professionnelle.

Ce référencement, qui nécessite de répondre à 21 critères qualité, est également un gage de fiabilité, tant pour les stagiaires que pour les structures.

OFFRE DE FORMATIONS 2019

PILOTAGE ET GOUVERNANCE ASSOCIATIVE



L'offre du réseau en région

▲ Coopération et regroupement	7 février 2019	290 €	p. 10
▲ Élaborer sa stratégie associative	10 sept. 2019	290 €	p. 12
▲ Le document unique de délégation (DUD)	24 sept. 2019	290 €	p. 13



En plus, dans votre Uriopss !

▲ L'évaluation (interne/externe) au cœur de la démarche d'amélioration continue	13 mai 2019	290 €	p. 11
▲ Protection de l'enfance : évolution du dispositif suite à la loi du 14 mars 2016	3 octobre 2019	290 €	p. 14
▲ Les politiques de lutte contre les exclusions	14 nov. 2019	290 €	p. 15
▲ Appels à projet : enjeux et outils pour les associations	10 déc. 2019	290 €	p. 16
▲ Appréhender l'environnement du secteur médico-social - Institutions et parcours de la personne âgée et de la personne handicapée	12 déc. 2019	130 €	p. 17

DROIT SOCIAL



L'offre du réseau en région

▲ Optimiser la gestion des congés payés et des jours fériés	26 mars 2019	290 €	p. 19
▲ Actualiser ses techniques de paie	6 - 7 mai et 11 juin 2019	870 €	p. 20
▲ CDD, temps partiel : un focus indispensable pour une bonne utilisation de ces différentes formes de travail	23 mai 2019	290 €	p. 21
▲ Gestion et aménagement du temps de travail	19 nov. et 3 déc. 2019	580 €	p. 22
▲ Maîtriser les fondamentaux en droit social dans le secteur associatif, identifier les principaux pièges et prévenir les risques	28 - 29 nov. 2019	580 €	p. 23



RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT



L'offre du réseau en région

■ Recruter : de la présélection des candidats à l'intégration du salarié	26 février 2019	290 €	p. 25
■ Entretiens annuels, entretiens professionnels	4 avril 2019	290 €	p. 27
■ Cadre intermédiaire aujourd'hui : prendre sa fonction et se positionner	20 mai 2019	290 €	p. 28



En plus, dans votre Uriopss !

■ Animer les équipes dans un contexte de changement	25 mars 2019	290 €	p. 26
---	--------------	-------	-------

GESTION, COMPTABILITÉ, TARIFICATION



L'offre du réseau en région

■ Élaborer l'ERRD (Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses). Un support pour rendre compte de l'utilisation des ressources et évaluer la mise en œuvre du CPOM	24 janvier 2019	290 €	NOUVEAU p. 30
■ Élaborer le compte administratif : de la procédure à la mise en pratique	25 janvier 2019	290 €	p. 31
■ CPOM - S'engager dans une démarche de contractualisation	13 mars 2019	290 €	p. 32
■ L'EPRD : la nouvelle tarification "à la ressource" ou passer du cycle budgétaire "traditionnel" à un cycle budgétaire contractualisé	14 mars 2019	290 €	p. 33
■ Mettre en œuvre l'analyse financière	16 et 17 mai 2019	580 €	p. 34
■ Élaborer le budget prévisionnel de son établissement ou de son service	7 juin 2019	290 €	p. 35
■ Le plan pluriannuel de financement : comprendre ses mécanismes pour mieux le construire	18 juin 2019	290 €	p. 36
■ Maîtriser les spécificités comptables et financières dans les ESMS	5-6 nov. 2019	580 €	p. 39



En plus, dans votre Uriopss !

■ Le régime fiscal et social des associations gérant des établissements sanitaires et médico-sociaux	26 sept. 2019	290 €	p. 37
■ Contrat de séjour et règlement de fonctionnement	1 oct. 2019	290 €	p. 38



PRATIQUES PROFESSIONNELLES



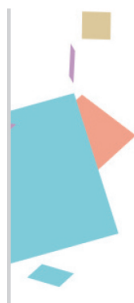
L'offre du réseau en région

Le secret professionnel et le partage d'informations dans l'intervention sociale et médico-sociale	26 avril 2019	290 €	p. 44
Impulser une démarche participative avec les personnes en situation de fragilité	30 avril 2019	390 €	p. 45
Les écrits professionnels : communiquer avec efficacité (personnel éducatif)	6 et 7 juin 2019	580 €	p. 47
Les écrits professionnels : communiquer avec efficacité (personnel administratif)	13 juin 2019	580 €	p. 47
La culture de la bientraitance dans le secteur associatif : des repères à la mise en œuvre	7 et 14 oct. 2019	580 €	p. 48



En plus, dans votre Uriopss !

Travail de nuit en EHPAD	4 et 5 mars 2019	580 €	p. 41
Gérer le stress et prévenir l'usure professionnelle	18 mars 2019	290 €	p. 42
Mieux gérer son temps et ses priorités	28 et 29 mars 2019	580 €	p. 43
Accompagnement en fin de vie et du deuil	13,14 et 30 mai 2019	870 €	p. 46
Les bases d'une alimentation plaisir et équilibrée au service du "prendre soin" et de la bientraitance	9 oct. 2019	290 €	p. 49



**En fonction de vos besoins,
toutes ces formations peuvent être proposées en INTRA.**

CONTACTEZ-NOUS !

secretariat.dir@uriopss-pdl.fr

POUR VOUS ACCOMPAGNER LES INTERVENANTS URIOPSS

Isabelle ARIAUX

Titulaire du titre de Formatrice / Responsable pédagogique et du DU gérontologie, développe et anime des formations depuis 15 ans. Consultante expérimentée dans le domaine des relations humaines plus particulièrement la gestion de l'accueil, du temps, des relations soignants/soignés. Elle tire profit de son expérience de cadre technicienne dans le domaine médico-social, diverses entreprises privées et au sein de l'éducation nationale en tant qu'ingénieur d'études.

Cathy BELLEC

Titulaire d'un master 2 Psychologie sociale "Evaluations et interventions psychologiques". Possède une expérience de 18 ans dans le milieu associatif. Conseillère technique en stratégies associatives à l'URIOPSS Pays de la Loire, elle accompagne notamment des démarches d'amélioration continue de la qualité, projets stratégiques des adhérents et de coopération.

André BERNARD

Expert-comptable honoraire, Consultant en Economie Sociale et Solidaire. Diplômé de l'expertise comptable, en 1980, avec un mémoire consacré à la valorisation du bénévolat. Initiateur de plusieurs forums dédiés aux associations en Pays de la Loire, et auteur d'articles dans la revue Juris Associations, sur la fiscalité. animateur de conférences sur la fiscalité associative auprès du conseil supérieur de l'ordre des Experts comptables, en 2007 et en 2016 pour le Conseil Régional de l'ordre des Experts comptables des Pays de la Loire.

Delphine CAILLON-LOGER

Diététicienne nutritionniste, titulaire du BTS diététique, elle intervient auprès d'EHPAD, multi accueil, Institut de cancérologie, CHU, conseil départemental. Diplômée en sociologie, elle aborde chaque suivi nutritionnel dans son ensemble, en tenant compte du parcours et du contexte de la personne ou de l'établissement qui la sollicite.

Sandrine EPAILLY

Titulaire d'une Maîtrise en droit privé et d'un master en Ressources Humaines. 19 ans d'expérience dans le domaine de la paie et de l'administration du personnel, en entreprise et cabinet comptable. Actuellement responsable expertise sociale au sein d'un cabinet d'expertise comptable. Domaines d'intervention : Management d'équipe, veille juridique et sociale, animation de formation en interne et externe, audits réglementaires et paie, audit organisationnel et gestion/accompagnement du changement.

Anne-Cécile FOURRAGE

Titulaire d'une maîtrise de Droit Privé et d'un Master en Ingénierie et Gestion des Interventions Sociales, elle anime le secteur Personnes âgées / Personnes en situation de handicap / Aide à domicile au sein de l'URIOPSS Pays de la Loire. Elle propose aux adhérents un soutien technique et un relais politique au sein des différentes instances du territoire. Elle anime des commissions et groupes de travail nécessaires à l'information, à l'échange et à la mutualisation des pratiques entre adhérents.

Laurence GUILLOT

Titulaire d'une licence LEA et du diplôme en communication de l'IRCOM, a travaillé pendant 5 ans en tant qu'éducatrice remplaçante en ITEP, puis 12 ans en entreprise, avec des fonctions en marketing et communication à l'international. C'est à cette occasion, en tant que manager fonctionnel, qu'elle s'est intéressée à la communication interpersonnelle. Consultante formatrice depuis 4 ans, elle intervient dans les domaines de la communication (orale & écrite), du leadership -management, de la gestion des conflits et propose des méthodes innovantes pour aider les équipes à bien travailler ensemble.

Véronique HENO

Formatrice en relations humaines et relation d'aide dans le domaine des soins palliatifs. Elle est titulaire d'un diplôme universitaire sur le deuil et d'un diplôme de praticienne de la relation d'aide rogérienne. Ses thèmes d'interventions s'articulent autour de l'accompagnement à la fin de vie et du deuil, de la personne âgée dépendante ainsi que de la relation à l'autre.

Maître Elodie JEAN

Titulaire d'un DESS Droit de la Santé et d'une maîtrise de droit social, Mme Jean est avocate au barreau de Nantes. Son domaine d'intervention prioritaire est le droit de la santé et le droit de l'action sociale et des familles. Ses domaines de compétences sont le droit des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, le droit des patients et des usagers, les responsabilités des établissements et des professionnels de santé.

Virginie LASSERRE

Diplômée de Sciences Po Lille, elle possède une expérience de 7 ans en milieu associatif (sur les champs du handicap, de l'enfance-famille et de la lutte contre les exclusions). En tant que conseillère technique depuis mars 2017, elle anime le secteur Petite enfance - Enfance - Jeunesse - Famille au sein de l'URIOPSS Pays de la Loire. Elle accompagne les adhérents de ces secteurs sur les enjeux techniques et juridiques, et les représente au sein d'instances politiques.

Luc MAUDUIT

Consultant en gestion associative, membre du réseau UNIOPSS-URIOPSS, il forme les associations du secteur social et médico-social et s'appuie sur ses différentes expériences professionnelles pour les accompagner notamment dans les domaines de la gestion, tarification, comptabilité.

Florence MOULINIER

Titulaire d'une maîtrise en Droit des Affaires, mention droit social. Conseillère technique URIOPSS Pays de la Loire, elle informe et conseille au quotidien les adhérents sur les questions de droit social et droit des associations et anime des formations sur ces thématiques.

Olivier RABILLOUD

Consultant formateur, est partenaire de l'URIOPSS depuis plusieurs années. Intervient en démarches projet, démarches qualité et missions d'organisation ou de réorganisation et possède une expérience reconnue dans l'accompagnement de ces démarches auprès des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Isabelle ROBERT

Titulaire d'un DESS Ingénierie de projets de coopération et d'un diplôme universitaire d'ingénierie de développement local. Expérience de solidarité à l'international et dans des municipalités. Conseillère technique à l'URIOPSS Pays de la Loire sur le secteur de la lutte contre les exclusions depuis mars 2015

Séverine SALAFIA

Titulaire d'un diplôme universitaire en ressources humaines et d'un master 2 en politiques sociales et de santé publique. Conseillère technique au sein de l'URIOPSS Pays de la Loire, ses domaines de compétences s'articulent autour des spécificités RH du secteur associatif.



PILOTAGE ET GOUVERNANCE ASSOCIATIVE



L'offre du réseau en région

■ Coopération et regroupement	7 février 2019	290 €	p. 10
■ Élaborer sa stratégie associative	10 sept. 2019	290 €	p. 12
■ Le document unique de délégation (DUD)	24 sept. 2019	290 €	p. 13



En plus, dans votre Uriopss !

■ L'évaluation (interne/externe) au cœur de la démarche d'amélioration continue	13 mai 2019	290 €	p. 11
■ Protection de l'enfance : évolution du dispositif suite à la loi du 14 mars 2016	3 octobre 2019	290 €	p. 14
■ Les politiques de lutte contre les exclusions	14 nov. 2019	290 €	p. 15
■ Appels à projet : enjeux et outils pour les associations	10 déc. 2019	290 €	p. 16
■ Appréhender l'environnement du secteur médico-social - Institutions et parcours de la personne âgée et de la personne handicapée	12 déc. 2019	130 €	p. 17

TOUTES CES FORMATIONS
PEUVENT ÊTRE DÉCLINÉES
EN INTRA



COOPÉRATION ET REGROUPEMENT

Objectifs

La loi 2002.2, et plus récemment la loi HPST, ont prévu de renforcer les actions de coopération au sein du secteur social et médico-social et avec le secteur sanitaire. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'économies d'échelle mais pas seulement...

A travers cette formation, vous apprendrez à :

- ❖ **Connaître les bases de la coopération**
- ❖ **Positionner votre situation dans l'environnement et identifier ce qui vous amène à coopérer**
- ❖ **Identifier les formes de coopération soit par mutualisation en gardant son statut, soit par regroupement**

Programme

- ❖ **Approche globale de la coopération**
 - Définition de la coopération
 - Evolution de l'environnement institutionnel et les orientations des pouvoirs publics
- ❖ **Se préparer à la construction d'une alliance ou d'un partenariat renforcé**
 - Le projet associatif et sa stratégie
 - Clarifier son mode de gouvernance
 - Les différentes formes de projet d'alliance
- ❖ **Bien Construire et réaliser le projet d'alliance : les facteurs clés**
 - La primauté d'un projet d'une alliance
 - Une analyse partagée de l'environnement
 - Les nouvelles modalités de gouvernance
 - La volonté de travailler en commun
 - Le financement des démarches de coopération
- ❖ **Définir des principes méthodologiques :**
 - Les différentes étapes préalables

Date(s) :

7 février 2019

Lieu :

Nantes

Durée :

1 jour – 7 heures

Coût :

❖ **Salariés : 290 €**

❖ **Bénévoles : 130 €**

Public :

Dirigeants salariés et dirigeants bénévoles

Pré-requis :

Aucun

Méthodes pédagogiques :

❖ **Méthode interactive sollicitant la participation des stagiaires**
❖ **Alternance de repérages théoriques et/ou méthodologiques, études de cas, travaux de groupes...**
A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.

Intervenantes :

❖ **Cathy BELLEC**

❖ **Florence MOULINIER**



L'ÉVALUATION (INTERNE/EXTERNE) AU CŒUR DE LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE

Objectifs

- Resituer la démarche d'évaluation dans le contexte des démarches qualité
- (Re)Découvrir les grandes approches méthodologiques possibles pour l'évaluation interne
- Intégrer la démarche évaluative dans une démarche plus globale d'amélioration continue

Programme

- **L'évaluation au cœur des démarches qualité dans le secteur médico-social**
 - Historique des démarches qualité en médico-social
 - Les grands principes d'une démarche qualité
 - La démarche d'évaluation (interne et externe) : Enjeux et cadre réglementaire
- **Les approches possibles pour la démarche d'évaluation interne**
 - Rappel des grands repères méthodologiques de l'évaluation interne (notamment à partir des recommandations de l'ANESM)
 - Présentation des grandes approches possibles de l'évaluation interne (avec ou sans référentiel, à partir des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM), liens avec le projet d'établissement, question de la démarche participative
- **Les articulations entre les différentes démarches : Evaluation (interne et externe), projet d'établissement, promotion et développement de la bientraitance et du droit des usagers...**
 - La "planification stratégique" : Comment élaborer et piloter un programme pluriannuel des différentes démarches liées à l'amélioration continue de la qualité – (avec mise en application : construire son "programme stratégique")
 - Le "plan d'action général" : Comment élaborer, mettre en œuvre, suivre un plan d'action global de l'ensemble des actions déterminées
 - Proposition d'un outil concret
 - Présentation d'une méthodologie de pilotage
- **De la démarche d'évaluation vers la démarche d'amélioration continue de la qualité...**
 - Comment prolonger les étapes d'évaluation par la mise en place d'une démarche qualité structurée
 - La logique de l'amélioration continue (selon principe dit de la "Roue de Deming")
 - La mise en place système documentaire maîtrisé, vivant et au service de l'organisation (procédures, protocoles, enregistrements...) – (Avec mise en application : Construire le "système documentaire")
 - La mise en place d'un suivi d'indicateurs au service de la qualité – (Avec mise en application : Identifier les indicateurs à suivre et bâtir le "tableau de bord")

Date(s) :

13 mai 2019

Lieu :

Nantes

Durée :

1 jour – 7 heures

Coût :

➤ Salariés : 290 €

➤ Bénévoles : 130 €

Public :

Directeurs d'établissements, de services, administrateurs

Pré-requis :

Aucun

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques sur support vidéo projeté
 - Echanges
 - Mises en situation/applications à partir de cas concrets
- A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.*

Intervenant :

➤ Olivier RABILLOUD



ÉLABORER SA STRATÉGIE ASSOCIATIVE

Objectifs

- ❖ Définir le projet stratégique
- ❖ Donner des repères théoriques pour élaborer une stratégie associative
- ❖ Donner des repères méthodologiques pour piloter la démarche de sa stratégie associative
- ❖ Analyser l'environnement
- ❖ Identifier les partenariats possibles et les modes de financements mobilisables
- ❖ Identifier les principales étapes pour planifier et mettre en œuvre un système qualité

Programme

- ❖ **Rappeler les notions fondamentales**
 - Un projet associatif
 - Une stratégie
- ❖ **Elaborer une stratégie pour réussir le projet associatif**
 - Poser le cadre de référence de l'association
 - Analyser l'environnement
 - Analyser le potentiel interne de l'association
 - Elaborer le plan d'action opérationnel
- ❖ **La démarche de conduite de changement**
 - Une analyse partagée des influences des acteurs et de l'environnement
 - Le développement de partenariat et la recherche de financements
 - Un activateur de sens et de motivation pour les équipes
 - Une évaluation en continue

Date(s) :

10 septembre 2019

Lieu :

Nantes

Durée :

1 jour – 7 heures

Coût :

❖ Salariés : 290 €

❖ Bénévoles : 130 €

Public :

Dirigeants salariés et dirigeants bénévoles

Pré-requis :

Aucun

Méthodes pédagogiques :

❖ Apports théoriques et méthodologiques

❖ Echange d'expériences entre participants

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.

Intervenante :

❖ Cathy BELLEC



LE DOCUMENT UNIQUE DE DÉLÉGATION (DUD)

Objectifs

- ❖ Acquérir les connaissances liées aux nouvelles dispositions relatives aux conditions d'application du décret du 19 février 2007
- ❖ Identifier les enjeux managériaux du DUD et de la délégation de pouvoir
- ❖ Maîtriser les étapes de sa construction

Programme

- ❖ **Le décret du 19 février 2007 et ses enjeux :**
 - Rappeler le contexte de la loi du 2 janvier 2002 et champ d'application du décret
 - Identifier les enjeux pour les associations et les professionnels chargés de la direction
 - Clarifier les rôles et les fonctions des administrateurs et salariés chargés de la direction
- ❖ **Construire le document unique de délégation**
 - Les sources du document unique de délégation
 - Les objectifs du document unique de délégation
 - Les procédures d'élaboration du document et son contenu

PS : Prévoir d'apporter tout document pouvant être nécessaire à la réflexion sur le DUD, tels que : statuts, règlement intérieur, fiches de fonction...

Date(s) :

24 septembre 2019

Lieu :

Nantes

Durée :

1 jour – 7 heures

Coût :

❖ Salariés : 290 €

❖ Bénévoles : 130 €

Public :

Administrateurs, directeurs
(le tandem président/directeur est vivement conseillé)

Pré-requis :

Aucun

Méthodes pédagogiques :

- ❖ Apports théoriques
- ❖ Echange avec les participants
- ❖ Illustration par des cas pratiques
- ❖ Support remis aux participants

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.

Intervenantes :

- ❖ Séverine SALAFIA
- ❖ Florence MOULINIER



PROTECTION DE L'ENFANCE : ÉVOLUTION DU DISPOSITIF SUITE À LA LOI DU 14 MARS 2016

Objectifs

La loi relative à la protection de l'enfant a été adoptée le 14 mars 2016, dans la continuité de celle du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance. Elle réaffirme la nécessité d'un dispositif centré sur les besoins fondamentaux des enfants. Alors demain, quel rôle pour la prévention ? Comment sécuriser les parcours des enfants accueillis en protection de l'enfance, parfois relevant de multiples champs ? Comment adapter le statut d'un enfant placé sur le long terme ? Quelle place pour les professionnels des associations, leurs bénévoles, les Départements, les magistrats, ... dans une gouvernance locale et nationale consolidée ?

Cette formation permet aux participants de :

- **Affiner leurs connaissances du dispositif légal de la protection de l'enfance**
- **Mettre en perspective leurs pratiques institutionnelles**
- **S'approprier les enjeux actuels du secteur associatif (coopération, diversification, appels à projet, ...)**

"Le plus" : croiser les regards sur la protection de l'enfance, à l'échelon régional et national.

Programme

- **Agir au regard des besoins fondamentaux et droits de l'enfant**
 - La notion de protection de l'enfance précisée
 - La parole de l'enfant en justice
 - L'exercice de l'autorité parentale
 - La redéfinition pénale de l'inceste
 - La primauté de la prévention (PMI, prévention spécialisée)
 - La subsidiarité de la justice
- **Faciliter le repérage des situations préoccupantes et le traitement des informations**
 - La cellule départementale de recueil, d'évaluation et de traitement des informations préoccupantes
 - Le nouveau rôle du médecin-référent départemental
 - Le partage de l'information à caractère secret et secret professionnel
- **Améliorer la gouvernance nationale et locale**
 - L'articulation avec la Feuille de route gouvernementale
 - La création du Conseil national de la protection de l'enfance
 - Les observatoires départementaux et national de la protection de l'enfance
 - Le protocole départemental de la prévention
- **Sécurisation des parcours et diversification des réponses à mettre en œuvre**
 - La prise en compte de l'environnement de l'enfant : le parrainage, les tiers...
 - La diversification des dispositifs de la protection de l'enfance et l'articulation de ses acteurs avec les partenaires du territoire
 - L'élaboration d'un projet pour l'enfant / d'un projet annuel
 - Le suivi des parcours des enfants et des jeunes majeurs
 - Les nouvelles mesures pour les mineurs non accompagnés

Date(s) :

3 octobre 2019

Lieu :

Nantes

Durée :

1 jour – 7 heures

Coût :

■ **Salariés : 290 €**

■ **Bénévoles : 130 €**

Public :

Salariés et bénévoles d'associations de la protection de l'enfance, du handicap et des services d'aide à domicile

Pré-requis :

Aucun

Méthodes pédagogiques :

- **Apports juridiques**
- **Echanges d'expériences**
- **Support pédagogique**
- **En articulation avec les**

Recommandation de l'Anesm

(actuelles et en cours d'élaboration)

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.

Intervenante :

■ **Virginie LASSERRE**



LES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

Objectifs

- ❖ Faire découvrir les différentes composantes du secteur de la Lutte contre les exclusions, son environnement
- ❖ Appréhender les grandes lignes des dispositifs actuels en matière de Lutte contre les exclusions

Programme

- ❖ Introduction
 - Pauvreté-précarité- exclusion : une terminologie qui a du sens
 - Les acteurs de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion
- ❖ Comprendre les enjeux à travers les grandes étapes législatives de la Lutte contre la pauvreté et les exclusions
 - La loi d'orientation du 29 juillet 1998
 - La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005
 - Le plan pluriannuel interministériel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de janvier 2013
- ❖ Les dispositifs de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
 - Urgence sociale / accueil – hébergement – insertion
 - Logement – habitat
 - Santé et accès aux soins
 - Emploi
- ❖ Le secteur de la lutte contre la pauvreté face à un nouvel enjeu : la participation des personnes en situation de pauvreté et de précarité à l'élaboration et au suivi des politiques publiques

Date(s) :

14 novembre 2019

Lieu :

Nantes

Durée :

1 jour – 7 heures

Coût :

❖ Salariés : 290 €

❖ Bénévoles : 130 €

Public :

Tout salarié du secteur, administrateurs et bénévoles de terrain

Pré-requis :

Aucun

Méthodes pédagogiques :

❖ Apports théoriques

❖ Support / dossier du participants

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.

Intervenante :

❖ Isabelle ROBERT



APPELS À PROJET : ENJEUX ET OUTILS POUR LES ASSOCIATIONS

Objectifs

Le réseau UNIOPSS-URIOPSS est fortement mobilisé sur la mise en place des appels à projets dans le secteur social et médico-social, tant cette procédure d'autorisation est venue impacter les relations entre associations et pouvoirs publics. La procédure d'appel à projets, entrée en vigueur en 2010, ne cesse de faire l'objet d'allègements, d'exceptions qui en complexifient son périmètre. L'enjeu pour les associations est de maîtriser ce cadre, et ainsi mieux identifier les marges de manœuvre utiles à déployer leurs projets.

L'URIOPSS Pays de la Loire analyse la mise en œuvre des appels à projets en région et vous propose une formation interactive et dynamique s'appuyant sur des éléments juridiques, des outils méthodologiques, des études de cahier des charges et le partage d'expériences pour aider les participants à se préparer à répondre à un appel à projets.

- ❖ Sensibiliser la gouvernance des associations aux enjeux des appels à projets
- ❖ Positionner la stratégie des établissements et services dans ce nouveau cadre
- ❖ Connaître le cadre juridique
- ❖ Identifier les étapes de l'appel à projets
- ❖ Acquérir des éléments de méthodologie pour construire son dossier de réponse

Programme

- ❖ Connaître la nouvelle procédure d'autorisation
 - Fondements politiques et juridiques de la procédure
 - Etablissements et services concernés
 - Autorités compétentes
 - Types de projets visés
 - Enjeux pour le secteur social et médico-social
- ❖ Maîtriser les étapes de l'appel à projet
 - La planification
 - Le calendrier des appels à projet
 - L'avis d'appel à projet
 - La commission d'information et de sélection
 - La décision d'autorisation
- ❖ Eléments de méthodologie pour construire son dossier de réponse
 - A partir d'un cas pratique :
 - Analyse du cahier des charges
 - Phases du dossier de réponse : mise en place d'une démarche projet (organisation interne, communication, articulation entre conseil d'administration, direction et salariés, ...)

Date(s) :

10 décembre 2019

Lieu :

Nantes

Durée :

1 jour – 7 heures

Coût :

❖ Salariés : 290 €

❖ Bénévoles : 130 €

Public :

Directeurs, chefs de service, présidents d'établissements et services médico sociaux

Pré-requis :

Aucun

Méthodes pédagogiques :

- ❖ Apports théoriques
 - ❖ Support pédagogique
 - ❖ Partage d'expériences
 - ❖ Illustration par un cas pratique
- A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.*

Intervenante :

❖ Florence MOULINIER

Fiche **PGA 8****PILOTAGE ET GOUVERNANCE ASSOCIATIVE**

APPRÉHENDER L'ENVIRONNEMENT DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL - INSTITUTIONS ET PARCOURS DE LA PERSONNE AGÉE ET DE LA PERSONNE HANDICAPÉE

Objectifs

- Découvrir les acteurs du champ médico-social : établissements et services, institutions
- Aborder la dynamique d'ouverture et de transversalité du secteur médico-social par la notion de parcours
- En tant qu'acteur, se positionner dans le panorama de l'action médico-sociale

Programme

- **La construction législative du panorama institutionnel**
 - La loi du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales
 - La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
 - La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
 - La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- **La pluralité des acteurs**
 - Etablissements et services intervenant auprès des personnes âgées et des personnes handicapées
 - Autorités de tarification, de financement et de contrôle : environnement institutionnel
- **L'émergence de nouveaux modes d'accompagnements**
 - Un nouveau paradigme : projet de vie, intégration, coordination, coopération des acteurs
 - Dispositifs innovants, expérimentaux

Date(s) :

12 décembre 2019

Lieu :

Nantes

Durée :

1 jours – 7 heures

Coût :

■ Bénévoles : 130 €

Public :

Administrateurs

Pré-requis :

Aucun

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
 - Illustration sur le territoire ligérien
 - Dossier du participant : support d'animation, cartographie, glossaire
- A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.*

Intervenante :

■ Anne Cécile FOURRAGE

DROIT SOCIAL



L'offre du réseau en région

■ Optimiser la gestion des congés payés et des jours fériés	26 mars 2019	290 €	p. 19
■ Actualiser ses techniques de paie	6 - 7 mai et 11 juin 2019	870 €	p. 20
■ CDD, temps partiel : un focus indispensable pour une bonne utilisation de ces différentes formes de travail	23 mai 2019	290 €	p. 21
■ Gestion et aménagement du temps de travail	19 nov. et 3 déc. 2019	580 €	p. 22
■ Maîtriser les fondamentaux en droit social dans le secteur associatif, identifier les principaux pièges et prévenir les risques	28 - 29 nov. 2019	580 €	p. 23

TOUTES CES FORMATIONS
PEUVENT ÊTRE DÉCLINÉES
EN INTRA

Fiche **DS 1**

OPTIMISER LA GESTION DES CONGÉS PAYÉS ET DES JOURS FÉRIÉS

Objectifs

- Connaître la logique du droit aux congés payés en y intégrant ses mises à jour
- Articuler les règles des congés payés avec les autres règles de suspension du contrat de travail
- Maîtriser le décompte des congés payés dans le contexte particulier du fonctionnement des établissements
- Prendre la mesure de l'incidence des règles d'aménagement du temps de travail (annualisation, temps partiel...)
- Réaliser une étude de cas pratique

Programme

■ L'acquisition des congés payés sur la période de référence

Introduction : la détermination de la période de référence depuis la loi Aubry II

1^{ère} étape : vérifier l'ouverture du droit à congés payés

- Le principe pour les CDI, et l'exception pour les CDD
- L'incidence des périodes incomplètes

2^{ème} étape : calculer la durée du droit à congés payés

Règles d'acquisition des congés normaux

- Le principe (jours ouvrables ou jours ouvrés)
- L'incidence des périodes incomplètes
- L'incidence des absences et la question de l'assimilation à du temps de travail
- Le cas particulier du temps partiel

Règles d'acquisition des congés supplémentaires

- Prévus par la loi : congés supplémentaires pour fractionnement / congés des jeunes mères de famille / congés supplémentaires non payés des jeunes travailleurs
- Prévus par les conventions collectives du secteur : congés supplémentaires des nouveaux embauchés / congés supplémentaires pour fractionnement / congés supplémentaires au titre de l'ancienneté / question des congés dits trimestriels

■ La prise des congés payés

- Règles générales (les critères du choix entre jours ouvrables ou jours ouvrés)
- Les règles applicables suivant l'aménagement du temps de travail (cycle, annualisation, temps partiel...)
- Règles particulières : prise par anticipation, incidences des absences, incidence du préavis

■ L'indemnisation des congés payés

- La règle du dixième : cas des salariés qui ont plus ou moins de 30 jours ouvrables, éléments inclus ou exclus de l'assiette de calcul du dixième
- La règle du maintien du salaire

■ Les jours fériés

Date(s) :

26 mars 2019

Lieu :

Nantes

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarif adhérents :

■ Salariés : 290 €

Public :

Directeurs, décideurs, gestionnaires, responsables des ressources humaines

Pré-requis :

Aucun

Méthodes pédagogiques :

- Apports de connaissances, exposés
 - Echanges autour des questions rapportées par les participants
 - Exercices pratiques
- A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.*

Intervenante :

■ Florence MOULINIER

ACTUALISER SES TECHNIQUES DE PAIE

Objectifs

- ❖ Connaître les mécanismes essentiels de la paie du salaire brut au salaire net.
- ❖ Maîtriser les règles de calcul des cotisations.
- ❖ Rémunérer les absences (congés payés et maladie).
- ❖ Renforcer son autonomie dans son travail quotidien.

Programme

❖ La détermination du salaire brut

La rémunération de la présence en fonction de l'ARTT :

- Notion de mensualisation, de lissage, et distinction compteur temps et compteur payé
- Les modes de rémunération du travail à temps plein : sur la semaine, sur plusieurs semaines (quatorzaine, cycle) ou sur l'année (jours de RTT, modulation) : paiement des heures normales et des heures supplémentaires.
- Les modes de rémunération du travail à temps partiel : sur la semaine, sur plusieurs semaines (« mois ») ou sur l'année (modulation, etc...) paiement des heures normales et des heures supplémentaires
- La paie des cadres
- DSN : Les contrôles mensuels sur les éléments de rémunération

La rémunération de l'absence :

- Le calcul de la retenue salariale pour l'absence
- Les congés payés (règle du maintien de salaire ou du dixième)
- La maladie, l'accident du travail, et la maternité : calcul des IJ de sécurité sociale et du complément de salaire (méthode de calcul du salaire brut ou du salaire net), les techniques de la subrogation
- DSN : le salaire rétabli et le signalement d'évènement arrêt de travail

❖ La détermination du salaire net

- Les assiettes plafonnées (tranche A, ou B ou C) (proratisation, réduction, régularisation annuelle ou progressive)
- Les règles de calcul des cotisations sociales et fiscales (non cadres et cadres) (URSSAF, CGS et CRDS, ASSEDIC, ARRCO et AGIRC, GMP...)

❖ La détermination du salaire net à payer

- Les retenues sur salaire net des remboursements d'acomptes, d'avances et de prêts
- Le mécanisme de la saisie-arrêt

❖ Le solde de tout compte

- L'annualisation et le compte individuel de compensation en cas de départ en cours d'année
- Les indemnités de départ (calcul et charges sociales) : licenciement, retraite, précarité CDD, transactionnelle
- Les documents obligatoires de fin de contrat de travail
- DSN : le signalement d'évènement fin de contrat

Date(s) :

6-7 mai et 11 juin 2019

Lieu :

Nantes

Durée :

3 jours – 21 heures

Tarif adhérents :

❖ Salariés : 870 €

Public :

Toute personne en charge des salaires

Pré-requis :

Connaissances de bases des techniques de paie

Méthodes pédagogiques :

❖ Apports juridiques, théoriques et pratiques

❖ Exercices pratiques

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.

Intervenante :

❖ Sandrine EPAILLY



CDD ET TEMPS PARTIEL : UN FOCUS INDISPENSABLE POUR UNE BONNE UTILISATION DE CES DIFFERENTES FORMES DE TRAVAIL

Objectifs

- ❖ Choisir l'outil contractuel au regard des besoins ponctuels des services et maîtriser une législation particulièrement rigoureuse.
- ❖ Savoir rédiger le contrat de travail
- ❖ Prévenir le risque de la requalification en contrat à durée déterminée, ou en contrat à temps plein

Programme

- ❖ **Les contrats à durée déterminée**
 - Les cas de recours au contrat à durée déterminée
 - L'exécution du contrat de travail à durée déterminée : rédaction du contrat, période d'essai, durée du contrat, renouvellement, la rémunération, la succession de contrat, la fin du contrat...
 - Le contrat unique d'insertion
- ❖ **Le temps partiel**
 - La définition
 - L'organisation du temps de travail
 - Les heures complémentaires
 - Le statut du salarié

Date(s) :

23 mai 2019

Lieu :

Nantes

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarif adhérents :

❖ Salariés : 290 €

Public :

Directeurs, personnel en charge des ressources humaines, personnel administratif

Pré-requis :

Aucun

Méthodes pédagogiques :

- ❖ Apports de connaissances, exposés
- ❖ Echanges autour des questions des participants
- ❖ Exercices pratiques

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.

Intervenante :

❖ Florence MOULINIER



GESTION ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Objectifs

- ❖ Connaître les dernières évolutions légales et conventionnelles
- ❖ Adapter les règles aux particularités de l'activité de la structure
- ❖ Comparer les obligations de la loi et celles des accords
- ❖ Articuler décompte du temps de travail et gestion des absences
- ❖ Gérer les entrées - sorties en cours d'année
- ❖ Prévenir les contentieux en matière d'accident du travail ou de rappel de salaire

Programme

- ❖ **La durée du travail**
 - Notion de travail effectif
 - Les différentes catégories de temps de travail
 - Les durées maximales de travail
 - La gestion des heures supplémentaires
 - La gestion des repos obligatoires
- ❖ **L'organisation du temps de travail**
 - Suivant les dispositions conventionnelles avant la loi du 20 août 2008 (cycle, la modulation...)
 - Les nouvelles possibilités d'aménagement du temps de travail dans le cadre de la loi du 20 août 2008

Date(s) :

19 novembre et 3 décembre 2019

Lieu :

Nantes

Durée :

2 jours – 14 heures

Tarif adhérents :

❖ Salariés : 580 €

Public :

Directeurs, personnel en charge des ressources humaines, personnel administratif

Pré-requis :

Aucun

Méthodes pédagogiques :

- ❖ Apports de connaissances, exposés
 - ❖ Echanges autour des questions rapportées par les participants
 - ❖ Exercices pratiques
- A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.*

Intervenante :

❖ Florence MOULINIER

Fiche **DS 5**

MAÎTRISER LES FONDAMENTAUX EN DROIT SOCIAL DANS LE SECTEUR ASSOCIATIF, IDENTIFIER LES PRINCIPAUX PIÈGES ET PRÉVENIR LES RISQUES

Objectifs

- ◆ Acquérir et/ou mettre en place ses bases en droit du travail sur les différents contrats, les congés, les absences, l'organisation du travail et les modes de rupture
- ◆ Connaître et maîtriser les fondamentaux du droit social
- ◆ Identifier les points sensibles dans l'application au quotidien
- ◆ Connaître les solutions pratiques pour limiter le risque prud'homal

Programme

- ◆ **Les sources du droit du travail et leur articulation**
 - Le code du travail
 - La jurisprudence
 - Les conventions collectives
 - Les engagements unilatéraux, usages et contrats de travail
- ◆ **L'embauche et les contrats de travail**
 - Les formalités liées à l'embauche
 - La période d'essai
 - Le contrat à durée indéterminée
 - Le contrat à durée déterminée
- ◆ **La durée du travail**
 - Les différents temps de travail
 - Les durées maximales de travail
 - Les heures supplémentaires et les heures complémentaires
- ◆ **Les absences**
 - Les congés payés
 - La maladie
- ◆ **Le pouvoir disciplinaire**
- ◆ **La rupture du contrat de travail**
 - Le licenciement
 - La démission
 - La rupture conventionnelle
 - Le départ et la mise à la retraite
 - La fin du CDD

Date(s) :

28-29 novembre 2019

Lieu :

Nantes

Durée :

2 jours – 14 heures

Tarif adhérents :

- ◆ Salariés : 580 €
- ◆ Bénévoles : 260 €

Public :

Directeurs, dirigeant bénévole, personnel en charge des ressources humaines

Pré-requis :

Aucun

Méthodes pédagogiques :

- ◆ Apports de connaissances, exposés
 - ◆ Echanges autour des questions rapportées par les participants
 - ◆ Exercices pratiques
- A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.*

Intervenante :

- ◆ Florence MOULINIER



RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT



L'offre du réseau en région

Recruter : de la présélection des candidats à l'intégration du salarié	26 février 2019	290 €	p. 25
Entretiens annuels, entretiens professionnels	4 avril 2019	290 €	p. 27
Cadre intermédiaire aujourd'hui : prendre sa fonction et se positionner	20 mai 2019	290 €	p. 28



En plus, dans votre Uriopss !

Animer les équipes dans un contexte de changement	25 mars 2019	290 €	p. 26
---	--------------	-------	-------



TOUTES CES FORMATIONS
PEUVENT ÊTRE DÉCLINÉES
EN INTRA



RECRUTER : DE LA PRÉSÉLECTION DES CANDIDATS À L'INTÉGRATION DU SALARIÉ

Objectifs

- Maîtriser le processus de recrutement
- Maîtriser la définition des besoins
- Structurer et conduire l'entretien de recrutement

Programme

- **Préalables**
 - L'entretien dans le processus de recrutement
 - Les enjeux du recrutement
 - Les points-clés de la législation
- **La préparation et la structuration de l'entretien**
 - Les différents types d'entretiens
 - Présentation des différentes phases d'un entretien de recrutement et son déroulement
 - Le recueil des données : les modes de questionnements pour "enquêter" et recueillir au mieux les informations nécessaires relatives à la formation du candidat, son expérience professionnelle, ses compétences, ses caractéristiques personnelles, ses motivations, sa vision de l'association et des missions qui lui seront confiées...
 - Vérification des comportements
 - Constitution d'une grille d'entretien en fonction des profils des candidats
- **Décider et choisir**
 - Analyser objectivement les entretiens menés
 - Dégager les informations recueillies
 - Faire une synthèse et décider
- **Intégrer le candidat : les éléments clés pour réussir son intégration**

Date(s) :

26 février 2019

Lieu :

Nantes

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarif adhérents :

Salariés : 290 €

Bénévoles : 130 €

Public :

Responsable (salarié/administrateur) en charge du recrutement

Pré-requis :

Aucun

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques et pratiques
 - Simulations
 - Remise d'outils et support
- A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.*

Intervenante :

■ Séverine SALAFIA

ANIMER LES ÉQUIPES DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT

Objectifs

Le secteur social et médico-social, à l'instar de l'ensemble de notre société, est traversé par un puissant courant d'évolutions et de mutations qui amènent à des changements nombreux et rapides, perceptibles dans le quotidien. Ces changements obligent les structures et les équipes à changer de paradigme et à apprivoiser l'instabilité, en faire une des données fondamentales de leur action au quotidien. Les modes d'organisation et de fonctionnement doivent s'adapter, intégrant de nouvelles approches méthodologiques et les responsables doivent développer des compétences spécifiques pour accompagner au mieux les équipes dans ce contexte fortement évolutif.

- ❖ Aider les responsables à adapter et inscrire leur action dans un contexte de changement
- ❖ Être en capacité d'être acteur et facilitateur du changement auprès des équipes
- ❖ Acquérir des méthodes et des outils permettant de mettre en œuvre les dynamiques de changement, d'évolution, d'amélioration

Programme

- ❖ Comprendre les mécanismes à l'origine des comportements humains face au changement
 - Le processus par lequel les acteurs passent.
 - Les principales causes de résistance au changement et leurs caractérisations comportementales
- ❖ Connaître et savoir utiliser les leviers d'action d'accompagnement au changement
 - Aider les acteurs dans leur processus d'apprentissage
 - Communiquer à bon escient et utiliser les bons vecteurs
 - Privilégier les échanges et les rendre facteurs de progrès
 - Mettre en valeur les réussites, les progrès
- ❖ Découvrir les grandes approches de changement et d'amélioration des organisations
- ❖ Appréhender les principaux ressorts de la conduite des projets d'amélioration
- ❖ Découvrir et savoir mettre en œuvre une démarche de changement et d'amélioration
 - Identification des problématiques
 - Caractérisation des problématiques
 - Mise en évidence des causes
 - Détermination et choix des solutions d'amélioration
 - Planification de la mise en œuvre des actions d'amélioration
 - Mise en œuvre et accompagnement à la mise en œuvre des actions d'amélioration
- ❖ Identifier les risques et les anticiper
 - Répertorier tous les facteurs de risque associés aux personnes concernées par le changement.
 - Mettre en place des mesures préventives individuelles ou collectives pour y pallier

Date(s) :

25 mars 2019

Lieu :

Nantes

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarif adhérents :

Salariés : 290 €

Public :

Tout responsable amené à accompagner le changement dans sa structure

Pré-requis :

Aucun

Méthodes pédagogiques :

- ❖ Apports théoriques par vidéo projection
 - ❖ Échanges
 - ❖ Retour d'expériences
- A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.*

Intervenant :

❖ Olivier RABILLOU



ENTRETIENS ANNUELS, ENTRETIENS PROFESSIONNELS

Objectifs

- Connaître les différents types d'entretien et le cadre réglementaire
- Comprendre les enjeux des entretiens pour la structure et pour les salariés et leur lien avec les autres outils RH
- Acquérir les méthodes ad hoc

Programme

- Le cadre légal des entretiens
 - L'entretien professionnel
 - L'entretien d'évaluation, outil de management
- Les objectifs et périmètres spécifiques selon le type d'entretien
 - L'entretien professionnel :
 - L'analyse du projet professionnel du salarié
 - L'identification des besoins en formation
 - L'entretien d'évaluation :
 - L'analyse des différents aspects du métier
 - La valorisation des succès et des progrès
 - La détection des sources de difficulté
 - La priorisation des enjeux / objectifs
 - La relation entre le 2 types d'entretien
- Les supports à utiliser : les guides de référence
 - La préparation pour le responsable N+1
 - La préparation par le salarié
 - Des exemples de supports et leurs contenus seront alimentés à partir des objectifs de chaque association et des participants.
- Les différentes étapes de l'entretien, l'exploitation des résultats et le suivi
- Les conditions de réussite : les comportements relationnels du responsable et du salarié

Date(s) :

4 avril 2019

Lieu :

Nantes

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarif adhérents :

Salariés : 290 €

Public :

Directeur, DRH, RRH, chef de service et tout professionnel ayant à mener des entretiens

Pré-requis :

Aucun

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Echanges avec les participants
- Cas pratiques

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.

Intervenante :

■ Séverine SALAFIA

CADRE INTERMÉDIAIRE AUJOURD'HUI - PRENDRE SA FONCTION ET SE POSITIONNER

Objectifs

- ❖ Situer son établissement dans son environnement législatif et réglementaire
- ❖ Etre en capacité de transmettre des repères aux équipes
- ❖ Adapter son mode de management aux enjeux de son organisation et à la réalité de sa structure

Programme

Tantôt experts, tantôt managers, les cadres intermédiaires constituent l'interface entre les équipes opérationnelles et la direction chargée de la définition de la stratégie. Cette place peut générer des difficultés, notamment si le salarié est issu de l'équipe dont il prend la responsabilité.

- ❖ Connaître les spécificités du modèle associatif
- ❖ Appréhender les évolutions des politiques publiques en matière d'action sociale et médico-sociale
- ❖ Promouvoir la qualité de service à partir de la mise en œuvre des différents projets internes
- ❖ Appréhender son rôle de manager
 - La prise de fonction.
 - La délégation.
 - La gestion de l'erreur et le traitement de la faute.
 - La réalisation des différents types d'entretiens.
 - L'animation des réunions d'équipe.

Date(s) :

20 mai 2019

Lieu :

Nantes

Durée :

1 jours – 7 heures

Tarif adhérents :

Salariés : 290 €

Public :

Cadres intermédiaires

Pré-requis :

Aucun

Méthodes pédagogiques :

- ❖ Apports théoriques
 - ❖ Présentation de cas réels
 - ❖ Présentation par vidéo projection et remise de support
- A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.*

Intervenant :

❖ Olivier RABILLOUD

GESTION, COMPTABILITÉ, TARIFICATION



L'offre du réseau en région

❖ Élaborer l'ERRD (Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses). Un support pour rendre compte de l'utilisation des ressources et évaluer la mise en œuvre du CPOM	24 janvier 2019	290 €	NOUVEAU	p. 30
❖ Élaborer le compte administratif : de la procédure à la mise en pratique	25 janvier 2019	290 €		p. 31
❖ CPOM - S'engager dans une démarche de contractualisation	13 mars 2019	290 €		p. 32
❖ L'EPRD : la nouvelle tarification "à la ressource" ou passer du cycle budgétaire "traditionnel" à un cycle budgétaire contractualisé	14 mars 2019	290 €		p. 33
❖ Mettre en œuvre l'analyse financière	16 et 17 mai 2019	580 €		p. 34
❖ Élaborer le budget prévisionnel de son établissement ou de son service	7 juin 2019	290 €		p. 35
❖ Le plan pluriannuel de financement : comprendre ses mécanismes pour mieux le construire	18 juin 2019	290 €		p. 36
❖ Maîtriser les spécificités comptables et financières dans les ESMS	5-6 nov. 2019	580 €		p. 39



En plus, dans votre Uriopss !

❖ Le régime fiscal et social des associations gérant des établissements sanitaires et médico-sociaux	26 sept. 2019	290 €		p. 37
❖ Contrat de séjour et règlement de fonctionnement	1 oct. 2019	290 €		p. 38

TOUTES CES FORMATIONS
PEUVENT ÊTRE DÉCLINÉES
EN INTRA

Fiche **GCT 1**

GESTION, COMPTABILITÉ, TARIFICATION

NOUVEAU

ÉLABORER L'ERRD (ETAT RÉALISÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES). UN SUPPORT POUR RENDRE COMPTE DE L'UTILISATION DES RESSOURCES ET ÉVALUER LA MISE EN ŒUVRE DU CPOM

Objectifs

L'ERRD remplace le compte administratif pour les ESMS qui sont passés sous le régime de l'EPRD. La loi ASV a donné le tempo, obligeant les EHPAD à fournir les ERRD pour le 30 Avril de chaque année

- ❖ Connaître le contexte législatif (loi de finances SS de 2016, 2017 et 2018) et réglementaires (décret du 21 décembre 2016 codifié, ainsi que les nombreux arrêtés publiés depuis)
- ❖ Acquérir les connaissances nécessaires pour élaborer l'ERRD
- ❖ Maîtriser la procédure de l'ERRD au sein du nouveau dispositif, et en particulier dans le cadre de la mise en œuvre d'un CPOM

Programme

- ❖ L'environnement législatif et réglementaire des établissements sociaux et médico sociaux sous EPRD
 - L'ERRD : le moyen de rendre compte : une procédure réglementée : échéances, transferts sur une plateforme
 - La place de l'ERRD dans le cadre d'une négociation contractualisée (CPOM)
- ❖ L'ERRD : composition et construction
 - Tableau de l'activité réalisée
 - Le ou les CRP (principal ou annexes)
 - Le suivi durant l'année, les décisions modificatives, ou transferts de crédits
 - Les tableaux annexes relatifs à la l'emploi des crédits (frais de personnels, tableau de répartition des charges, etc...)
 - Le rapport d'activité réalisé (approche financière)
 - L'ERRD synthétique, le calcul de la CAF réalisée
 - Du résultat comptable au résultat administratif, l'affectation du résultat : affectation à un projet (réserves) et porosité du résultat
 - Lien entre l'affectation du ou des résultats avec les fiches actions du CPOM : les résultats : moyens des objectifs
- ❖ Le tableau de bord et indicateurs : un complément à l'ERRD
 - Les indicateurs réglementés dits indicateurs de performance : ANAP
 - Repérer les sources de collecte des indicateurs (frais de personnel, GRH, le suivi des usagers, de l'activité, etc...)

Date(s) :

24 janvier 2019

Lieu :

Nantes

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarif adhérents :

Salariés : 290 €

Bénévoles : 130 €

Public :

Directeurs, responsables administratifs et financiers, comptables, décideurs bénévoles

Présence du binôme directeur/comptable est souhaitée

Pré-requis :

Connaissances comptables

Méthodes pédagogiques :

- ❖ Exposés théoriques et pratiques par les expériences de chacun
- ❖ Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.

Intervenant :

❖ Luc MAUDUIT

ÉLABORER LE COMPTE ADMINISTRATIF : DE LA PROCÉDURE À LA MISE EN PRATIQUE

Objectifs

Au regard des textes législatifs (loi du 2/1/2002, loi HPST) et réglementaires (décret du 22/10/2003 codifié, ainsi que les nombreux arrêtés publiés depuis), permettre aux participants de :

- ❖ Pouvoir expliquer et justifier l'utilisation des financements de leurs établissements et services, via la présentation du compte administratif
- ❖ Intégrer cet outil comme élément du «dialogue de gestion» dans le cadre d'un CPOM

Programme

- ❖ **L'environnement législatif et réglementaire des établissements sociaux et médico sociaux en termes d'allocation de ressources**
 - Le compte administratif : le moyen de rendre compte : une procédure réglementée : échéances, supports papier et/ou numérisés
 - La place du compte administratif dans le cadre d'une négociation contractualisée (CPOM)
- ❖ **Le compte administratif**
 - Activités
 - Section d'investissement
 - Les groupes fonctionnels (le suivi durant l'année, les décisions modificatives, ou transferts de crédits)
 - Les tableaux annexes relatifs à l'emploi des crédits (frais de personnels, le GVT, tableau de répartition des charges, suivi des amortissements et des provisions, etc...)
 - Le rapport
 - Du résultat comptable au résultat administratif, l'affectation du résultat : reprise ou affectation à un projet (réserves)
- ❖ **Le tableau de bord et indicateurs**
 - Les indicateurs réglementés (IMSE), les indicateurs de performance : ANAP
 - Repérer les sources de collecte des indicateurs (frais de personnel, GRH, le suivi des usagers, de l'activité, etc...)
- ❖ **La procédure de "discussion" du compte administratif**
- ❖ **Evolution possible vers l'ERRD (dans le cadre d'un CPOM obligatoire)**

Date(s) :

25 janvier 2019

Lieu :

Nantes

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarif adhérents :

Salariés : 290 €

Bénévoles : 130 €

Public :

Directeurs, responsables administratifs et financiers, comptables, décideurs bénévoles

Pré-requis :

Connaissances budgétaires et comptables

Méthodes pédagogiques :

- ❖ Exposés théoriques et pratiques par les expériences de chacun
- ❖ Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.

Intervenant :

- ❖ Luc MAUDUIT

CPOM - S'ENGAGER DANS UNE DEMARCHE DE CONTRACTUALISATION

Objectifs

- ❖ Permettre au participant de disposer d'une information claire sur le contrat pluriannuel (pluri établissements) voire pluri financeurs (CPOM tripartite) d'objectifs et de moyens, futurs outils de négociation budgétaire, mais aussi et surtout des objectifs en termes de projets
- ❖ Mesurer les avantages et inconvénients de ce nouveau support qui pourrait remplacer, voire supprimer les procédures budgétaires classiques
- ❖ Appréhender les avantages et inconvénients, ainsi que les zones de vigilances de cette démarche

Programme

- ❖ Les bases légales et réglementaires. Une démarche volontaire ou imposée ?
- ❖ Le contrat d'objectifs et de moyens : entre l'organisme gestionnaire et un ou plusieurs financeurs
 - Pluri annualité
 - Pluri établissements
 - Pluri départements (ou financeurs) ; le CPOM Tripartite
 - Les points de vigilance
- ❖ Clarifier les objectifs à contractualiser
 - Place du projet associatif et d'établissement en lien avec les schémas : le volet stratégique du CPOM
 - Le diagnostic préalable
 - La gestion des ressources humaines
 - Les objectifs budgétaires et financiers
- ❖ La contractualisation
 - Le contenu d'un CPOM
 - Les points incontournables
 - Les points de vigilance
- ❖ Un budget pour 5 ans
 - Réactualisation : le BBZ (budget base « 0 »)
 - L'impact des indicateurs
 - Le dernier compte administratif : base de référence
 - La fixation tarifaire sous forme de dotation globale (commune à plusieurs établissements).

Date(s) :

13 mars 2019

Lieu :

Nantes

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarif adhérents :

Salariés : 290 €

Bénévoles : 130 €

Public :

Directeurs, responsables administratifs et financiers, comptables, décideurs

Pré-requis :

Aucun

Méthodes pédagogiques :

❖ Animation par vidéo projection dont le support est remis aux participants

❖ Modèle de CPOM, différents supports

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.

Intervenant :

❖ Luc MAUDUIT

Fiche **GCT 4****GESTION, COMPTABILITÉ, TARIFICATION**

L'EPRD : LA NOUVELLE TARIFICATION "À LA RESSOURCE" OU PASSER DU CYCLE BUDGÉTAIRE "TRADITIONNEL" À UN CYCLE BUDGÉTAIRE CONTRACTUALISÉ

(Le programme de la formation sera adapté en fonction de la publication des textes et de leur contenu)

Objectifs

- ❖ S'approprier les points clés de la réforme de la tarification (lois ASV et Loi de Finance de la SS de 2016), et les impacts sur les financements, mise en œuvre du nouveau décret budgétaire (Septembre 2016) : la contractualisation pluriannuelle
- ❖ Appréhender le contexte et les enjeux de l'EPRD, la tarification à la ressource
- ❖ Comprendre la logique d'élaboration d'un EPRD

Programme

- ❖ **L'évolution du cadre législatif et réglementaire du Budget prévisionnel**
 - Historique de la contractualisation dans le secteur sanitaire, social et médico-social
 - Impact de la loi ASV du 28 /12/2015 :
 - Passage en CPOM pour les EHPAD en remplacement progressif des Conventions tripartites
 - L'aide à domicile à l'heure du CPOM : SAAD, SSIAD, SPASAD
 - Impact de la loi de financement de la sécurité sociale 2016 pour les ESMS du champ du handicap relevant d'un financement ARS : Passage progressif en CPOM à compter de 2017
 - Impact sur les CPOM en vigueur, ou les CPOM de 2^{ème} génération :
 - CPOM et Appel à projet
 - CPOM et réduction de la dotation globale de financement en cas de sous activité
 - Avantages et inconvénients de cette contractualisation
 - Les CPOM volontaires et les CPOM imposés : nuances et impacts sur les formes de négociation
- ❖ **Présentation de l'EPRD**
 - Une inversion de la logique budgétaire ou la tarification à la ressource
 - L'intégration de la logique « financière » dans le financement
 - Section de fonctionnement : le Compte de résultat prévisionnel (CRP)
 - Aménagement de la présentation des groupes fonctionnels
 - L'absence de reprise de résultats dans le cadre
 - La Capacité d'autofinancement (la CAF) ou l'Insuffisance d'autofinancement (l'IAF)
 - Une section d'investissement rénovée et articulée autour de la notion de fonds de roulement (FR, FRI et FRE)
 - Le fonds de roulement : la nouvelle logique de recherche d'équilibre de l'EPRD
 - Articulation de l'ensemble : l'EPRD synthétique
- ❖ **Les documents annexés à l'EPRD**
 - Le plan pluriannuel d'investissement réactualisé
 - L'EPRD pluriannuel ou le PGFPP (Plan global de financement pluri annuel) : intégrer les outils de construction d'une PGFP
 - Bilan financier, batteries de ratios (liens avec les indicateurs de l'ANAP)
- ❖ **Impact sur le calendrier budgétaire**
 - Passer d'une négociation réglementée annuelle à une négociation contractualisée volontaire, voire "imposée"
 - Au dialogue de gestion (ou de performance) instauré par les CPOM
 - A l'absence de négociation par l'EPRD, par opposition expresse des tarifs
 - Nouveau dispositif = nouvelle organisation en matière budgétaire et financière
 - Retombées sur les délibérations des instances statutairement compétentes
 - L'évolution du compte administratif, vers un ERRD

Date(s) :

14 mars 2019

Lieu :

Nantes

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarif adhérents :

Salariés : 290 €

Bénévoles : 130 €

Public :

Directeurs, responsables financiers, trésoriers

Pré-requis :

Connaissances budgétaires

Méthodes pédagogiques :

- ❖ Apports théoriques
 - ❖ Présentation par vidéo projection
 - ❖ Etude de cas travaillée au fil de la séance sur un modèle d'EPRD simplifié
- A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.

Intervenant :

❖ Luc MAUDUIT

METTRE EN ŒUVRE L'ANALYSE FINANCIÈRE

Objectifs

- ❖ Permettre aux participants de mettre en œuvre les outils d'analyse financière prévus par le décret du 22 Octobre 2003, ainsi que les nombreux arrêtés publiés depuis et ainsi négocier l'allocation des financements nécessaires à la politique d'investissement et à l'impact de celle-ci sur le fonctionnement de leurs établissements et services. Les perspectives d'évolution du PPF en PGFP (dans le cadre d'un EPRD)

Programme

- ❖ **Passer du bilan comptable au bilan financier**
 - Les retraitements comptables nécessaires du fait des spécificités du secteur
 - Le bilan financier :
 - Le fonds de roulement
 - Le besoin en fonds de roulement
 - La trésorerie
- ❖ **Les ratios adaptés aux établissements et services**
 - Liés à la politique d'investissement et de financement de celle-ci (endettement, vétusté des équipements, etc.)
 - Liés au besoin en fonds de roulement (délai d'encaissement des créances, de paiement des dettes, etc.)
 - Liés à la trésorerie
- ❖ **Réaliser et rédiger un diagnostic des documents financiers**
 - Croiser les données financières (bilan financier, ratios)
 - Diagnostiquer la situation, argumenter dans le cadre du dossier de plan de financement ou du rapport budgétaire
- ❖ **Assurer le lien entre le diagnostic financier et la planification**
- ❖ **Le plan de financement : un outil prévu par le CASF afin d'assurer le financement des investissements, la prise en compte des coûts de ces derniers dans la procédure budgétaire**
 - Planifier sa politique d'investissement sur 3 à 5 ans
 - Equilibrer le plan pluri annuel, par appel à l'emprunt, utiliser des simulations
 - Ajuster la réserve de trésorerie et le besoin en fonds de roulement
 - Motiver les choix d'affectation des résultats
 - Impact en matière de surcoût
- ❖ **Lien avec l'EPRD**

Recommandations :

Prévoir sa calculatrice, un crayon, une gomme

Possibilité d'amener le dernier bilan comptable, voire vos travaux d'analyse financière

Date(s) :

16-17 mai 2019

Lieu :

Nantes

Durée :

2 jours – 14 heures

Tarif adhérents :

Salariés : 580 €

Bénévoles : 260 €

Public :

Directeurs, responsables administratifs et financiers, comptables, décideurs bénévoles

Pré-requis :

Connaissances financières

Méthodes pédagogiques :

- ❖ Exposés théoriques, suivis d'applications concrètes par de petites études de cas,
 - ❖ Un exercice servira de "fil conducteur" pendant la durée de la formation. Le groupe travaillant les décisions stratégiques à prendre au regard de la situation
 - ❖ La documentation remise sur place servira de support aux outils vidéo projetés
- A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.

Intervenant :

❖ Luc MAUDUIT



ÉLABORER LE BUDGET PRÉVISIONNEL DE SON ÉTABLISSEMENT OU SERVICE

Objectifs

Au regard des textes législatifs (loi du 2/1/2002) et réglementaires (décret du 22 Octobre 2003, ainsi que les nombreux arrêtés publiés depuis), ainsi que des récentes perspectives d'évolutions : tarification plafonds, EPRD :

- **Permettre aux participants de pouvoir négocier l'allocation des financements nécessaires au fonctionnement de leurs établissements et services, par le biais de la procédure budgétaire, dans la logique des indicateurs de performances et études de coûts**

Cette formation est plus spécialement dédiée aux ESMS qui ne sont pas en CPOM et donc n'utilise pas l'EPRD

Programme

- **L'environnement législatif et réglementaire des établissements sociaux et médico sociaux en termes d'allocation de ressources**
 - Les sources du budget : autorisation, habilitation, convention (CPOM)
 - Les procédures de négociation actuelles. (Respect des échéances, etc.)
 - Le vote du budget par l'organe délibérant
 - La transmission du budget
 - La procédure contradictoire
 - Le budget exécutoire
 - La fixation du tarif
 - Les enjeux de la négociation : enveloppes limitatives, dépenses obligatoires, excessives, sincérité des charges, etc..
 - Vers une négociation contractualisée : le Contrat d'objectif ou de moyens (tripartite)
 - Vers une disparition progressive de la procédure contradictoire : les perspectives de l'EPRD
- **Le cadre budgétaire**
 - Activités
 - Les groupes fonctionnels
 - Section d'investissement
 - Les tableaux annexes (effectifs, répartition des charges et produits)
 - Autres tableaux
 - Le rapport budgétaire
 - Indicateurs et tableaux de bord (approche budgétaire)
- **Les différentes formes de financement**
 - Prix de journée
 - Dotation globale
 - Prix de journée globalisé, contractualisé.
 - L'EPRD

Date(s) :

7 juin 2019

Lieu :

Nantes

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarif adhérents :

Salariés : 290 €

Bénévoles : 130 €

Public :

Directeurs, responsables administratifs et financiers, comptables, décideurs bénévoles

Pré-requis :

Connaissances budgétaires et comptables

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques et pratiques par les expériences de chacun
 - Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier
 - Visualisation d'un budget ainsi que des documents accessoires. Support possible du futur EPRD
- A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.*

Intervenant :

■ Luc MAUDUIT

Recommandations :

Amener dans la mesure du possible ses derniers documents (budget, éléments de procédure contradictoire, etc)

Fiche **GCT 7****GESTION, COMPTABILITÉ, TARIFICATION**

LE PLAN PLURIANNUEL DE FINANCEMENT : COMPRENDRE SES MÉCANISMES POUR MIEUX LE CONSTRUIRE

Objectifs

- ❖ Permettre aux participants de comprendre le mécanisme du plan pluriannuel de financement introduit par le décret du 22 octobre 2013

Programme

- ❖ Rappel des supports réglementaires
- ❖ Rappel des outils prévus par ces textes, évolution possible du bilan financier vers l'EPRD : transformation du PPF en PGFP
- ❖ Le plan pluri annuel de financement : un support de simulations aux usages divers
 - Négociation pluri annuelle du plan d'investissement
 - CPOM
 - Dossier CNSA
- ❖ Les spécificités de l'analyse financière dans le secteur social et médico-social
 - Le retraitement des résultats
 - Les réserves et provisions
 - Autres retraitements
- ❖ Construire son diagnostic financier en lien avec quelques ratios incontournables : rappel, méthodes
- ❖ Construire une méthode de travail afin de réaliser les simulations et atteindre les objectifs fixés
 - Les équilibres du bilan financier
 - Des réserves suffisantes
 - Des provisions justifiées
 - Un niveau de trésorerie correct
 - Un endettement supportable
 - Un risque majeur à couvrir : par exemple : faire face à plusieurs départs en retraite alors que des investissements importants sont à réaliser
- ❖ Le tableau de surcoût
 - La notion de surcoût ou d'économie

Date(s) :

18 juin 2019

Lieu :

Nantes

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarif adhérents :

Salariés : 290 €

Bénévoles : 130 €

Public :

Président, trésorier et administrateurs bénévoles, directeurs, chefs de service, cadres

Pré-requis :

Connaissances budgétaires et comptables

Méthodes pédagogiques :

- ❖ Apports théoriques et pratiques
- ❖ Remise sur papier des supports vidéo projetés

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.

Intervenant :

- ❖ Luc MAUDUIT

Fiche **GCT 8****GESTION, COMPTABILITÉ, TARIFICATION**

LE RÉGIME FISCAL ET SOCIAL DES ASSOCIATIONS GÉRANT DES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES ET MÉDICO-SOCIAUX

Objectifs

- ❖ Comprendre et maîtriser le régime fiscal et social des associations gérant des établissements sanitaires et médico-sociaux
- ❖ Distinguer les différents régimes et les obligations qui y sont liées

Programme

- ❖ **Les critères fiscaux de la non lucrativité**
 - Rappel des textes applicables (1998/1999 et 2006)
 - Les trois étapes de la démarche d'analyse :
 - gestion désintéressée
 - analyse de la concurrence
 - la règle des "4P"
- ❖ **Particularités liées aux différents impôts**
- ❖ **Activités commerciales et non commerciales**
 - La franchise des impôts commerciaux
 - La sectorisation
 - La filialisation
- ❖ **Dons, mécénat, abandon des frais des bénévoles et procédure de rescrit**
- ❖ **Les évolutions de la jurisprudence et actualités**

Date(s) :

26 septembre 2019

Lieu :

Nantes

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarif adhérents :

Salariés : 290 €

Bénévoles : 130 €

Public :

Président, trésorier et administrateurs bénévoles, directeurs, chefs de service, cadres

Pré-requis :

Connaissances fiscales

Méthodes pédagogiques :

- ❖ Apports théoriques et pratiques, exemples et études de cas
 - ❖ Echanges entre participants
 - ❖ Possibilité de travailler à partir des documents des participants
- A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.*

Intervenant :

❖ André BERNARD

CONTRAT DE SÉJOUR ET RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Objectifs

- ❖ Maîtriser les droits des résidents pour ensuite adapter le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement aux exigences légales et réglementaires (information, consentement, dossier, respect de la vie privée, liberté d'aller et venir...)
- ❖ Articuler le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement avec le projet associatif et le projet d'établissement

Programme

- ❖ **L'environnement juridique des EHPAD**
 - Règlement de fonctionnement et contrat de séjour au regard des textes
 - EHPAD et Droit de la Consommation : Commission des Clauses Abusives
 - Articulation avec les autres outils de la Loi 2002-2, le projet d'établissement, le projet de vie
 - Médecin coordonnateur et commission de coordination gériatrique
 - Conditions d'intervention des libéraux
- ❖ **Les droits des résidents**
 - Le droit d'être informé
 - Le droit de consentir aux soins (capacité à consentir, refus de soins du résident, la fin de vie)
 - Le droit d'accès au dossier médical
 - Le droit au respect de la vie privée (secret professionnel, statut de la chambre du résident, ...)
 - La liberté d'aller et venir et l'obligation de sécurité (mesures de contention, gestion des « fugues », ..)
 - La bientraitance (signalements et gestion des situations de maltraitance, maltraitance et responsabilités)
 - La gestion des biens du résident
- ❖ **La méthodologie**
 - Structuration et trame
 - Conditions d'adoption, de révision et de publicité

Date(s) :

1^{er} octobre 2019

Lieu :

Nantes

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarif adhérents :

Salariés : 290 €

Public :

Directeurs d'établissements

Pré-requis :

Aucun

Méthodes pédagogiques :

- ❖ Apports théoriques
- ❖ Dossier du participant : support d'animation, modèles de trames
- ❖ Suite possible à la formation : appui de la Conseillère Technique pour la relecture des documents institutionnels (prestation individualisée)

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.

Intervenante :

❖ Anne-Cécile FOURRAGE



MAÎTRISER LES SPÉCIFICITÉS COMPTABLES ET FINANCIÈRES DANS LES ESMS

Objectifs

Au regard des textes réglementaires (décret du 22 Octobre 2003 modifié, arrêtés du 14 novembre 2003 modifié et suivants), permettre aux participants de pouvoir

- ❖ **Comprendre les spécificités de l'instruction comptable M 22, du plan comptable des associations, et du plan de compte adapté aux ESMS**
- ❖ **Mesurer les enjeux de celles-ci au regard de la négociation des ressources affectées au fonctionnement et à l'investissement nécessaires au fonctionnement de leurs établissements et services**
- ❖ **S'organiser pour répondre à ces obligations différentes et utiliser le tableau de calcul du compte de résultat comme tableau de passage entre deux pratiques comptables : celle qui correspond aux principes comptables généraux, et celle spécifique au secteur**

Programme

- ❖ **Les différents plans de compte**
 - Le plan comptable général
 - Le plan comptable des associations de 1999
 - L'instruction comptable M 22. (public, privé)
- ❖ **Les écritures spécifiques**
 - La notion de droits de reprise
 - Les subventions d'investissement et de fonctionnement (lien avec la loi ESS)
 - L'affectation des résultats : du résultat comptable au résultat administratif
 - Les différentes réserves réglementées :
 - Sur cession d'éléments d'actif : les plus-values
 - Les excédents affectés à l'investissement
 - La réserve de trésorerie ou de couverture du BFR
 - Les autres réserves
 - Les fonds dédiés
 - Les provisions
 - Les comptes de liaison : typologie de ces comptes, rôle dans l'analyse financière à mener
- ❖ **Les nouveaux traitements, sources de divergences**
 - Les provisions pour congés à payer
 - Les provisions diverses affectées par les autorités de tarification
 - Sur résultat
 - Sur des crédits non pérennes
 - Sur CET
 - Autres comptes ou sources de différences
- ❖ **Organiser la comptabilité et la transparence, dans la différence : un pari à relever**
 - Bilan associatif, bilan comptable, bilan d'établissement, compte administratif
 - Le traitement comptable des résultats non repris par les autorités de tarification
 - Dépenses rejetées par l'autorité de tarification (inopposables)
 - Dépenses non prises en compte par l'autorité de tarification (non opposables)

Recommandations :

Amener dans la mesure du possible ses derniers documents (budget, éléments de procédure contradictoire, etc)
Prévoir son plan de comptes (si possible celui de l'EHESP)

Date(s) :

5-6 novembre 2019

Lieu :

Nantes

Durée :

2 jours – 14 heures

Tarif adhérents :

Salariés : 580 €

Bénévoles : 260 €

Public :

Directeurs, responsables administratifs et financiers, comptables, décideurs

Pré-requis :

Connaissances comptables

Méthodes pédagogiques :

❖ **Exposés théoriques et petits cas pratiques (environ 40 écritures comptables spécifiques) échanges autour d'un cas concret (fil conducteur)**

❖ **Support de vidéo projection remis sur support papier**

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.

Intervenant :

❖ **Luc MAUDUIT**

PRATIQUES PROFESSIONNELLES



L'offre du réseau en région

Le secret professionnel et le partage d'informations dans l'intervention sociale et médico-sociale	26 avril 2019	290 €	p. 44
Impulser une démarche participative avec les personnes en situation de fragilité	30 avril 2019	390 €	p. 45
Les écrits professionnels : communiquer avec efficacité (personnel éducatif)	6 et 7 juin 2019	580 €	p. 47
Les écrits professionnels : communiquer avec efficacité (personnel administratif)	13 juin 2019	580 €	p. 47
La culture de la bientraitance dans le secteur associatif : des repères à la mise en œuvre	7 et 14 oct. 2019	580 €	p. 48



En plus, dans votre Uriopss !

Travail de nuit en EHPAD	4 et 5 mars 2019	580 €	p. 41
Gérer le stress et prévenir l'usure professionnelle	18 mars 2019	290 €	p. 42
Mieux gérer son temps et ses priorités	28 et 29 mars 2019	580 €	p. 43
Accompagnement en fin de vie et du deuil	13,14 et 30 mai 2019	870 €	p. 46
Les bases d'une alimentation plaisir et équilibrée au service du "prendre soin" et de la bientraitance	9 oct. 2019	290 €	p. 49

TOUTES CES FORMATIONS
PEUVENT ÊTRE DÉCLINÉES
EN INTRA

LE TRAVAIL DE NUIT EN EHPAD

Objectifs

- Sensibiliser les participants à l'implication soignante la nuit en institution
- Cerner l'impact possible du travail de nuit sur la santé, la vie sociale et professionnelle : trouver son rythme pour préserver son "capital santé", sa motivation et son efficacité au travail

Angoisses, états d'agitations sont souvent majorés la nuit, impliquant une grande disponibilité, beaucoup d'écoute et une capacité à rassurer. De plus, la nuit, c'est parfois le temps du mourir.

Programme

Réflexion et échanges sur les pratiques professionnelles avec les stagiaires. Quels sont les vécus, les ressentis, les perceptions de chacun dans son travail de soignant la nuit.

- **Le travail de nuit : spécificités et conséquences pour le soignant**
Prendre soin de soi :
 - Le sommeil et la récupération
 - Le travail de nuit et ses problèmes potentiels : alimentation, épuisement, burn-out, ...
 - La charge mentale du travail de nuit
 - Les rythmes du travail de nuit
- **Les relations soignantes dans le cadre du travail de nuit**
 - Les missions du soignant la nuit (fiche de poste)
 - Assurer la sécurité
 - Prendre soin de l'autre dans la bientraitance :
 - Développer ses aptitudes d'écoute, à la relation d'aide pour accompagner avec bientraitance en toute circonstance
 - L'approche psychoaffective
 - La gestion des émotions
 - La gestion de la douleur
 - La gestion du stress et des angoisses nocturnes des patients et résidents
 - La déambulation, l'errance ...
 - La fin de vie
- **Les relations avec l'équipe**
 - L'isolement équipe nuit / jour
 - Les difficultés spécifiques liées aux horaires
 - Les transmissions orales et écrites
 - La place du personnel de nuit dans l'équipe soignante.

Date(s) :

4-5 mars 2019

Lieu :

Nantes

Durée :

2 jours – 14 heures

Tarif adhérents :

Salariés : 580 €

Bénévoles : 260 €

Public :

Tout personnel de nuit travaillant en EHPAD

Pré-requis :

Aucun

Méthodes pédagogiques :

- Echanges interactifs
 - Apports théoriques et boîte à outils
 - Power point / documents pédagogiques / documentaire vidéo
- A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.*

Intervenante :

■ Véronique HENO



GÉRER LE STRESS ET PRÉVENIR L'USURE PROFESSIONNELLE

Objectifs

- Etre accompagné sur des phases difficiles de la vie professionnelle
- Comprendre ce que l'on vit
- Acquérir des outils pour gérer les stress
- Se donner des perspectives pour avancer dans sa fonction, dans sa vie professionnelle

Programme

- Exprimer et décrire ce qui est vécu, ressenti
- Bénéficier d'un éclairage théorique sur :
 - Le stress
 - L'usure professionnelle
- Mieux connaître son environnement
 - Les particularités du travail en secteur social et médico-social
 - Ses conséquences diverses
- Mieux se connaître et identifier ses ressources
- Connaître différentes stratégies et techniques pour gérer le stress ou faire face à une situation professionnelle difficile
- Identifier les stratégies et techniques les mieux adaptées à sa situation

Date(s) :

18 mars 2019

Lieu :

Nantes

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarif adhérents :

Salariés : 290 €

Public :

Tout professionnel

Pré-requis :

Aucun

Méthodes pédagogiques :

- Apports généraux
 - Echanges sur les situations vécues par les participants
 - Travaux en groupes
- A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.*

Intervenant :

■ Olivier RABILLOUD



MIEUX GÉRER SON TEMPS ET SES PRIORITÉS

Objectifs

“La journée à rallonge, l’agenda qui surchauffe, les imprévus qui s’accumulent...”
Le rappel et le respect de quelques règles simples permettent de se dégager d’une pression parfois excessive et d’arrêter cette course contre le temps...

- ◆ Privilégier les tâches essentielles
- ◆ Gérer les priorités (distinguer l’urgence de l’importance)
- ◆ Appliquer quelques principes d’organisation
- ◆ Mettre en œuvre les bons réflexes pour gagner du temps et être efficace
- ◆ Gérer les situations stressantes

Programme

- ◆ Analyser la manière dont on gère son temps professionnel
- ◆ Repérer les obstacles personnels à une bonne organisation du travail
- ◆ Connaître les principes de l’organisation du travail
- ◆ Optimiser les modes de communication et outils
 - Entretien
 - Réunion
 - Téléphone
- ◆ Remédier aux activités chronophages
- ◆ Appliquer les règles du jeu de la délégation
- ◆ Gérer efficacement la relation
 - Savoir dire non
 - Formuler un objectif
- ◆ Développer un plan d’action personnel

Date(s) :

28-29 mars 2019

Lieu :

Nantes

Durée :

2 jours – 14 heures

Tarif adhérents :

Salariés : 580 €

Public :

Tout professionnel soucieux d’optimiser son temps et de mieux vivre son organisation

Pré-requis :

Aucun

Méthodes pédagogiques :

- ◆ Apports d’outils pratiques et simples
 - ◆ Echanges de pratiques
- A l’issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.*

Intervenante :

◆ Isabelle ARIAUX

Fiche **PP 4**

PRATIQUES PROFESSIONNELLES

LE SECRET PROFESSIONNEL ET LE PARTAGE D'INFORMATIONS DANS L'INTERVENTION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE

Objectifs

- Maîtriser les évolutions juridiques récentes et les intégrer dans les outils et les organisations
- Optimiser la qualité des relations entre les professionnels et les usagers et/ou leurs représentants, et s'inscrire dans une approche de prévention des risques
- Identifier les droits d'accès des différents interlocuteurs (personne de confiance, représentant légal, famille et proches...), les représentations et les postures professionnelles relatives au secret professionnel

Programme

- **Secret professionnel et notions voisines**
 - Définition, représentations, enjeux, risques et responsabilités
 - Les professionnels concernés après la loi santé de 2016
- **Les dérogations au secret professionnel**
 - Les facultés ou obligations de parler
 - Focus sur les nouvelles modalités de partage d'informations entre professionnels
 - Les processus à mettre en œuvre
- **Les implications pratiques**
 - Concilier droit à l'information et droit au secret au quotidien :
 - Analyser ses pratiques et clarifier les processus et postures professionnelles relatives aux droits d'accès aux informations concernant la personne (droits d'accès au dossier de la personne, réunions et partage d'informations au sein de l'équipe, partage d'informations dans le travail en partenariat ou en réseau...)
 - Clarifier le droit au secret et à l'intimité de la personne vis-à-vis de son entourage (représentant légal, personne de confiance, famille et proches...)

Date(s) :

26 avril 2019

Lieu :

Nantes

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarif adhérents :

Salariés : 310 €

Public :

Tout salarié du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif

Pré-requis :

Aucun

Méthodes pédagogiques :■ **Apports théoriques et juridiques**■ **Echanges et réflexion**

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.

Intervenante :■ **Maître Elodie JEAN**



IMPULSER UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE AVEC LES PERSONNES EN SITUATION DE FRAGILITÉ

Objectifs

- Connaître l'environnement politique et réglementaire de la participation
- Partager les pratiques et les expériences de terrain
- Déterminer ensemble les facteurs de réussite d'une démarche participative
- Focus sur deux instances participatives :
 - le Conseil Régional des Personnes Accompagnées (CRPA)
 - le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Programme

- La participation : qu'est-ce que c'est ?
 - Qu'entend-on par participation ?
 - Les 4 stades de la participation
 - D'où vient la participation ?
 - Quels enjeux pour la participation ?
 - Les avantages à la participation des personnes accueillies/accompagnées
 - Les freins identifiés dans les pratiques
- L'environnement politique et réglementaire de la participation
 - La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale : place des personnes accueillies/accompagnées et outils (Charte des droits et libertés, Contrat de séjour, Conseil de la vie sociale...)
 - La participation des personnes en situation d'exclusion aux politiques publiques et l'exemple du Conseil Régional des Personnes Accompagnées
- La mise en œuvre d'une dynamique participative
 - L'animateur au service de la diversité individuelle
 - Boîte à outils : expérimentation et échanges autour de pratiques participatives

Date(s) :

30 avril 2019

Lieu :

Nantes

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarif adhérents :

Salariés : 290 €

Bénévoles : 130 €

Public :

Directeurs, chefs de services, travailleurs sociaux, bénévoles

Pré-requis :

Aucun

Méthodes pédagogiques :

- Pédagogie active et participative
- Apports théoriques
- Réflexions personnelles et collectives
- Boîte à outils

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.

Intervenantes :

- Isabelle ROBERT
- Anne Cécile FOURRAGE

ACCOMPAGNEMENT EN FIN DE VIE ET DU DEUIL

Objectifs

- ❖ Mieux connaître les différents stades du mourir, les besoins psychologiques, sociaux, spirituels de la personne en fin de vie
- ❖ Aborder la relation d'aide nécessaire à tout accompagnement
- ❖ Construire des repères dans sa pratique professionnelle, en accompagnement
- ❖ Trouver la juste distanciation afin de gérer au mieux les émotions
- ❖ Apprendre à se protéger consciemment

Programme

Présentation des participants et recueil des attentes, des besoins, des questions

- ❖ **Représentation sociale de la mort, du deuil**
 - L'expérience de l'approche de sa propre mort et les besoins des mourants.
 - Définitions des soins palliatifs et les recommandations en fin de vie.
 - La dimension juridique et éthique en fin de vie : La loi Léonetti (Personne de confiance et directives anticipées)
 - Notion de douleur et souffrance.
- ❖ **L'approche globale de la personne et les travaux de Cicely Saunders**
 - La communication avec les personnes en fin de vie
 - Les besoins des personnes en fin de vie : les besoins psychoaffectifs et spirituels, notion d'angoisse, anxiété et dépression
- ❖ **La triangulation : patient/famille/soignant**
 - Relations résidents et soignants : le lien entre professionnels et résidents comme atout pour la prise en charge
 - Présence des familles à la prise en charge des résidents en fin de vie : des liens importants à préserver
- ❖ **Les recommandations pour l'accompagnement de personnes face au deuil**
 - Définition du deuil et les étapes du deuil observées chez les personnes handicapées
 - Les répercussions de la perte d'un être cher et leur perception de la mort
 - Comment annoncer un décès ? Les familles souvent en difficulté et les professionnels embarrassés
 - L'importance des rites funéraires
- ❖ **Un accompagnement au long court...**
 - La juste prise de distance nécessaire pour éviter l'épuisement des soignants et des accompagnants naturels
 - Repérer ses fonctionnements dans la relation de soins : les mécanismes de défense des soignants
 - Vécu des soignants et soutien des équipes (groupe de parole, bénévoles, réseaux...)

Date(s) :

13-14 et 20 mai 2019

Lieu :

Nantes

Durée :

3 jours – 21 heures

Tarif adhérents :

Salariés : 870 €

Public :

Salariés du secteur social et médico-social (éducateurs, animateurs, aides-soignants, aides à domicile, cuisiniers, personnels de service)

Pré-requis :

Aucun

Méthodes pédagogiques :

- ❖ Apports théoriques
 - ❖ Réflexions personnelles et collectives - Etudes de cas
 - ❖ Photo langage
 - ❖ Projection documentaire vidéo
- A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.*

Intervenante :

❖ Véronique HENO

LES ÉCRITS PROFESSIONNELS : COMMUNIQUER AVEC EFFICACITÉ

Objectifs

- Accroître l'efficacité des écrits professionnels et en particulier des rapports
- Se mobiliser autour du destinataire et des objectifs poursuivis
- Consolider la pratique rédactionnelle des équipes
- Optimiser le temps rédactionnel
- Harmoniser les productions

Programme

- **Pour proposer des écrits ciblés, comment :**
 - Orienter son message vers le destinataire
 - S'inscrire dans un schéma de communication identifié
 - Assigner des objectifs à son écrit
 - Favoriser la lisibilité et la compréhension
- **Pour réaliser des écrits « vitrines », comment :**
 - Optimiser la qualité du rendu.
 - S'inscrire dans une culture de l'institution.
 - Harmoniser les productions des services
 - Relire efficacement
- **Pour consolider l'impact de ses écrits, comment :**
 - Hiérarchiser les éléments d'information
 - Proposer des développements construits proposant des parcours de lecture logique
 - S'appuyer sur un vocabulaire adapté, recourir à des phrases courtes
 - Construire des paragraphes structurés, élaborer des titres pleins
 - Optimiser la présentation du texte, informer, argumenter, convaincre
- **Pour accroître son aisance rédactionnelle, comment :**
 - Renforcer la confiance dans sa capacité à communiquer à l'écrit
 - Se mobiliser à partir d'objectifs identifiés
 - Consolider ses repères orthographiques
 - Alléger sa syntaxe
 - S'appuyer sur des matrices rédactionnelles
- **Pour gérer au mieux sa charge écrite, comment :**
 - S'organiser pour intégrer au mieux la rédaction des rapports dans son temps de travail, modéliser sa production, gagner en rapidité rédactionnelle

Date(s) :

6-7 juin 2019 (personnel éducatif)
13 juin 2019 (personnel administratif)

Lieu :

Nantes

Durée :

2 jours – 14 heures
1 jour – 7 heures

Tarif adhérents :

Salariés : 580 € (2 jours)
Salariés : 290 € (1 jour)

Public :

Educatif : travailleurs sociaux
Administratif : secrétaires et assistantes

Pré-requis :

Aucun

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques et pratiques
- Echange
- Travail à partir des écrits des participants

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.

Intervenante :

- Laurence GUILLOT

Fiche **PP 8**

PRATIQUES PROFESSIONNELLES

LA CULTURE DE LA BIENTRAITANCE DANS LE SECTEUR ASSOCIATIF : DES REPÈRES À LA MISE EN ŒUVRE

Objectifs

- Définir la bientraitance et distinguer bientraitance/maltraitance
- Identifier les freins et les obstacles à la bientraitance dans les pratiques professionnelles quotidiennes
- Interroger, évaluer et faire évoluer ses pratiques professionnelles

Programme

- **Le concept de bientraitance**
 - Définition de la bientraitance au regard de ses propres pratiques professionnelles
 - Analyse des pratiques à partir de situations vécues au quotidien par des professionnels
- **De l'éthique aux principes d'action**
 - Une culture du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité
 - Une manière d'être des professionnels au-delà d'une série d'acte
 - Une valorisation de l'expression des usagers
 - Un aller – retour permanent entre penser et agir
 - Une démarche continue d'adaptation à une situation donnée
- **Les références en matière de bientraitance**
 - La charte des droits et liberté de la personne accueillie : ce que prévoit la loi du 2 janvier 2002-2 portant rénovation de l'action sociale et médico-sociale
 - Les recommandations ANESM
 - Rôle et articulation avec le projet d'établissement et les projets de vie individualisés
- **Transposition dans la vie quotidienne de l'établissement ou du service**
 - La bientraitance et la prévention des risques comme axe majeur des démarches d'évaluation interne et externe
 - L'évaluation des écarts et la définition d'objectifs d'amélioration :
 - La participation et l'expression des usagers et de leurs proches [CVS...]
 - L'ouverture de l'établissement / service sur son environnement
 - La mobilisation des outils de développement professionnel adaptés aux objectifs [formation, réflexion éthique, groupe d'analyse de pratiques]
 - La formalisation de pratiques collectives et d'outils relatifs à la bientraitance [procédures de repérage et de signalement, définition des pratiques bientraitantes,...]

Date(s) :

7 et 14 octobre 2019

Lieu :

Nantes

Durée :

2 jours – 14 heures

Tarif adhérents :

Salariés : 580 €

Bénévoles : 260 €

Public :

Toute personne impliquée dans la prévention et la gestion des situations de maltraitance, secteur personnes âgées, handicapées (enfants, adolescents, adultes)

Pré-requis :

Aucun

Méthodes pédagogiques :

- Echanges interactifs à partir d'expériences des participants
 - Apports théoriques et boîte à outils
 - Supports documentaires
- A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.

Intervenante :

■ Véronique HENO

Fiche **PP 9**

PRATIQUES PROFESSIONNELLES

LES BASES D'UNE ALIMENTATION PLAISIR ET EQUILIBREE AU SERVICE DU "PRENDRE SOIN" ET DE LA BIEN TRAITEMENT

Objectifs

L'alimentation et le repas constituent un acte quotidien souvent essentiel pour les personnes accueillies dans les établissements sociaux ou médico-sociaux ou accompagnées dans différents services ou à domicile.

La prise en compte de l'alimentation par les professionnels participant de près ou de loin aux repas constitue un levier essentiel de plaisir, de bien-être et de bientraitance au quotidien.

Afin que l'acte alimentaire devienne un support adapté et valorisé de l'accompagnement, les professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux peuvent acquérir les connaissances et compétences essentielles et les repères nécessaires pour agir au quotidien et faire du repas un moment clé et bienveillant de l'accompagnement.

- **Connaître les bases de l'alimentation équilibrée et acquérir des connaissances en nutrition**
- **Comprendre les objectifs nutritionnels du PNNS (Programme National Nutrition Santé)**
- **Connaître les facteurs qui influencent l'acte alimentaire pour que l'alimentation rime avec plaisir et bientraitance**
- **Promouvoir une alimentation équilibrée et source de plaisir dans son activité professionnelle**
- **A son niveau et selon son activité (éducative, soignante, restauration), faire du repas un moment de plaisir et de soin au service des bénéficiaires**

Programme

- **Connaissance des aliments : les groupes d'aliments et leurs intérêts nutritionnels**
- **Décrypter et comprendre les recommandations nutritionnelles du PNNS**
- **Les différentes dimensions de l'acte alimentaire : pourquoi mange-t-on ?**
- **Le repas partie intégrante de l'acte d'accompagnement : conditions et critères pour une alimentation plaisir et équilibre**
- **Zoom sur les spécificités nutritionnelles des personnes accompagnées par les participants à la formation (enfants, adolescents, personnes âgées, personnes en situation de handicap)**

Date(s) :

9 octobre 2019

Lieu :

Nantes

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarif adhérents :

Salariés : 290 €

Public :

Salariés du secteur social et médico-social (éducateurs, animateurs, aides-soignants, aides à domicile, cuisiniers, personnels de service)

Pré-requis :

Aucun

Méthodes pédagogiques :

- **Apports théoriques suivis d'exercices pratiques et participatifs**
 - **Echanges d'expériences favorisant l'émergence de solutions pratiques**
 - **Diaporama - travail en sous-groupe - brainstorming**
- A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation.*

Intervenante :

■ Delphine CAILLON-LOGGER



RÉCAPITULATIF CHRONOLOGIQUE

DATES	INTITULÉS	RUBRIQUES	FORMATEURS	P.
24 janvier 2019	Elaborer l'ERRD (Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses). Un support pour rendre compte de l'utilisation des ressources et évaluer la mise en œuvre du CPOM	Gestion, comptabilité, tarification	Luc MAUDUIT	30
25 janvier 2019	Elaborer le compte administratif : de la procédure à la mise en pratique	Gestion, comptabilité, tarification	Luc MAUDUIT	31
7 février 2019	Coopération et regroupement	Pilotage et gouvernance associative	C. BELLEC et F. MOULINIER	10
26 février 2019	Recruter : de la présélection des candidats à l'intégration du salarié	Ressources humaines et management	Séverine SALAFIA	25
4-5 mars 2019	Le travail de nuit en EHPAD	Pratiques professionnelles	Véronique HENO	41
13 mars 2019	CPOM - S'engager dans une démarche de contractualisation	Gestion, comptabilité, tarification	Luc MAUDUIT	32
14 mars 2019	L'EPRD : la nouvelle tarification "à la ressource" ou passer du cycle budgétaire "traditionnel" à un cycle budgétaire contractualisé	Gestion, comptabilité, tarification	Luc MAUDUIT	33
18 mars 2019	Gérer le stress et prévenir l'usure professionnelle	Pratiques professionnelles	Olivier RABILLOUD	42
25 mars 2019	Animer les équipes dans un contexte de chagement	Ressources humaines et management	Olivier RABILLOUD	26
26 mars 2019	Optimiser la gestion des congés payés et des jours fériés	Droit social	Florence MOULINIER	19
28-29 mars 2019	Mieux gérer son temps et ses priorités	Pratiques professionnelles	Isabelle ARIAUX	43
4 avril 2019	Entretiens annuels, entretiens professionnels	Ressources humaines et management	Séverine SALAFIA	27
26 avril 2019	Le secret professionnel et le partage d'informations dans l'intervention sociale et médico-sociale	Pratiques professionnelles	Maître Elodie JEAN	44
30 avril 2019	Impulser une démarche participative avec les personnes en situation de fragilité	Pratiques professionnelles	I. ROBERT et A.C. FOURRAGE	45
6-7 mai et 11 juin 2019	Actualiser ses techniques de paie	Droit social	Sandrine EPAILLY	20
13 mai 2019	L'évaluation (interne/externe) au cœur de la démarche d'amélioration continue	Pilotage et gouvernance associative	Olivier RABILLOUD	11
13-14 et 20 mai 2019	Accompagnement en fin de vie et du deuil	Pratiques professionnelles	Véronique HENO	46
16-17 mai 2019	Mettre en œuvre l'analyse financière	Gestion, comptabilité, tarification	Luc MAUDUIT	34
20 mai 2019	Cadre intermédiaire aujourd'hui : prendre sa fonction et se positionner	Ressources humaines et management	Olivier RABILLOUD	28
23 mai 2019	CDD, temps partiel : un focus indispensable pour une bonne utilisation de ces différentes formes de travail	Droit social	Florence MOULINIER	21
6-7 juin 2019	Les écrits professionnels : communiquer avec efficacité (personnel éducatif)	Pratiques professionnelles	Laurence GUILLOT	47
7 juin 2019	Elaborer le budget prévisionnel de son établissement ou de son service	Gestion, comptabilité, tarification	Luc MAUDUIT	35
13 juin 2019	Les écrits professionnels : communiquer avec efficacité (personnel administratif)	Pratiques professionnelles	Laurence GUILLOT	47
18 juin 2019	Le plan pluriannuel de financement : comprendre ses mécanismes pour mieux le construire	Gestion, comptabilité, tarification	Luc MAUDUIT	36
10 sept. 2019	Elaborer sa stratégie associative	Pilotage et gouvernance associative	Cathy BELLEC	12
24 sept. 2019	Le document unique de délégation (DUD)	Pilotage et gouvernance associative	F. MOULINIER et S. SALAFIA	13
26 sept. 2019	Le régime fiscal et social des associations gérant des établissements sanitaires et médico-sociaux	Gestion, comptabilité, tarification	André BERNARD	37
1 oct. 2019	Contrat de séjour et règlement de fonctionnement	Gestion, comptabilité, tarification	Anne-Cécile FOURRAGE	38
3 oct. 2019	Protection de l'enfance : évolution du dispositif suite à la loi du 14 mars 2016	Pilotage et gouvernance associative	Virginie LASSERRE	14
7-14 oct. 2019	La culture de la bientraitance dans le secteur associatif : des repères à la mise en œuvre	Pratiques professionnelles	Véronique HENO	48
9 oct. 2019	Les bases d'une alimentation plaisir et équilibrée au service du "prendre soin" et de la bientraitance	Pratiques professionnelles	Delphine CAILLON-LOGER	49
5-6 nov. 2019	Maîtriser les spécificités comptables et financières dans les ESMS	Gestion, comptabilité, tarification	Luc MAUDUIT	39
14 nov. 2019	Les politiques de lutte contre les exclusions	Pilotage et gouvernance associative	Isabelle ROBERT	15
19 nov. et 3 déc. 2019	Gestion et aménagement du temps de travail	Droit social	Florence MOULINIER	22
28-29 nov. 2019	Maîtriser les fondamentaux en droit social dans le secteur associatif, identifier les principaux pièges et prévenir les risques	Droit social	Florence MOULINIER	23
10 déc. 2019	Appels à projet : enjeux et outils pour les associations	Pilotage et gouvernance associative	Florence MOULINIER	16
12 déc. 2019	Appréhender l'environnement du secteur médico-social - Institutions et parcours de la personne âgée et de la personne handicapée	Pilotage et gouvernance associative	Anne-Cécile FOURRAGE	17

ADRESSE

TÉLÉPHONE / FAX

TÉL : 02 51 84 50 10
02 51 84 50 17
FAX : 02 51 84 50 11

MAIL / WEB

secretariat.dir@uriopss-pdl.fr
www.uriopss-pdl.fr

PLAN D'ACCÈS

Tramway
Ligne 1 - Beaujoire-François Mitterrand - Arrêt Chantiers Navals



BULLETIN D'INSCRIPTION

STAGES INTER-ÉTABLISSEMENTS

Numéro de déclaration : 52.44.00691.44 - SIRET : 788 354 199 000 36

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Intitulé du stage _____

Dates _____ N° d'adhérent _____

Nom de la structure _____

Téléphone _____ Télécopie _____

Email _____ @ _____

Adresse complète _____

Nom et adresse d'envoi de la convention et de la facture (si différents) _____

Par quel support avez-vous découvert ce(s) stage(s) ?

☐ Catalogue ☐ Site Internet ☐ Email ☐ Newsletter ☐ Autre (merci de préciser)

STAGIAIRE(S)

Coordonnées du (des) stagiaire(s)	Fonction	Coût	Réglement
Nom _____ Prénom _____ Email _____			Bénévoles : x € = €
Nom _____ Prénom _____ Email _____			Salariés : x € = €
Nom _____ Prénom _____ Email _____			Total : €

Nom du responsable _____

Signature + cachet _____



Document à retourner rempli et signé à Noëlle BOIVIN - **URIOPSS PAYS DE LA LOIRE**
4 rue Arsène Leloup - BP 98501 - 44185 Nantes cedex 4
Tél. : 02 51 84 50 10 - Fax : 02 51 84 50 11 - Email : secretariat.dir@uriopss-pdl.fr

RENSEIGNEMENTS AU 02 51 84 50 17 OU SUR WWW.URIOPSS-PDL.FR

ORGANISATION GÉNÉRALE DES STAGES

Numéro de déclaration : 52.44.00691.44

CONDITIONS GÉNÉRALES

INSCRIPTION - CONVENTION - PAIEMENT - ANNULATION

- Le coût pédagogique de la formation est indiqué par personne sur chacun des programmes. Le tarif non adhérent est de 440 € TTC par jour et par personne.
Repas non compris
- La demande d'inscription se fait par écrit à l'aide du bulletin d'inscription à nous adresser dûment complété.
- Une convention indiquant toutes les informations utiles quant à l'organisation du stage sera adressée à chaque structure.
- Le lieu de formation peut être modifié.
- L'inscription sera définitive après le retour de cette convention signée.
- Le règlement sera à effectuer à réception de la facture adressée par l'URIOPSS Pays de la Loire à l'issue de la formation.
- Tout stage commencé est dû.

ANNULATION

Toute annulation doit nous parvenir par écrit au moins 7 jours avant le début du stage. En cas de non respect de ce délai, le montant intégral du stage est dû. En cas de force majeure (maladie ou autre motif avec justificatifs) un remboursement partiel pourra être envisagé.

Le déroulement effectif d'un stage est soumis à un nombre minimum de participants : l'URIOPSS se réserve le droit d'annuler ou reporter tout stage dont le nombre de participants serait insuffisant.

INFORMATION PREALABLE AUX STAGIAIRES

Avec l'envoi de la convention, et donc avant l'inscription définitive, sont envoyés à l'établissement, pour le stagiaire, la fiche de la formation avec le programme, les objectifs, les méthodes pédagogiques, les horaires et lieu, les titres et qualités du formateur.

EVALUATION ET ATTESTATION DE PRESENCE ET DE FORMATION

- Un questionnaire de satisfaction de l'action de formation sera à remplir par le stagiaire et à remettre à l'intervenant en fin de formation.
- Une attestation de présence et de formation, établie au vu de la feuille d'émargement signée par les participants, et mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action, sera adressée à l'employeur pour remise au stagiaire.
- Une copie de cette attestation peut être adressée à l'OPCA avec votre dossier de demande de prise en charge comme justificatif de présence.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

TÉL 02 51 84 50 17

Noëlle BOIVIN
secretariat.dir@uriopss-pdl.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

N° de déclaration : 52.44.00691.44

N° de SIRET : 788 354 199 000 36

Horaires et lieu

Ils sont précisés sur la convention qui vous sera adressée avant le début du stage.

Retrouvez notre catalogue et le bulletin d'inscription sur notre site www.uriopss-pdl.fr rubrique "Formations", "Informations pratiques".

L'URIOPSS, UN MOUVEMENT À FORTE CAPACITÉ DE MOBILISATION !

L'Union Régionale des Organismes Privés Sanitaire et Sociaux des Pays de la Loire (URIOPSS) regroupe près de 250 organismes gérant plus de 750 établissements et services à but non lucratif couvrant, dans toutes leurs diversités, le champ de l'action sanitaire, sociale et médico-sociale. Ils mobilisent au service de leurs projets, salariés et bénévoles.*

Ces organismes agissent dans les domaines de l'enfance et de la famille, de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, de la santé, du handicap et des personnes âgées ainsi que de la formation des travailleurs sociaux.

*associations, mutuelles, fondations

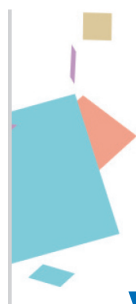


L'URIOPSS AGIT POUR...

- ◆ **Partager et incarner** des valeurs communes de solidarité, de primauté de la personne, d'engagement bénévole et de non-lucrativité.
- ◆ **Rejoindre un réseau** d'acteurs, riche d'expériences et de savoirs.
- ◆ **Unir ses forces** pour appréhender l'évolution et les enjeux des secteurs.
- ◆ **Soutenir** l'adhésion au mouvement national interfédéral et intersectoriel pour permettre la mise en œuvre du projet du réseau UNIOPSS-URIOPSS.
- ◆ **Participer** à une concertation et une représentation transversale aux secteurs traditionnels de l'action sanitaire et sociale.
- ◆ **Veiller aux intérêts** des personnes fragiles dans la construction des politiques sociales et faire le lien avec les décideurs.
- ◆ **Construire** des propositions et interpeller les pouvoirs publics.
- ◆ **Promouvoir** le modèle de l'économie sociale et solidaire et l'engagement solidaire bénévole et salarié.

AINSI, LES ORGANISMES PEUVENT...

- ◆ **Donner sens** au principe de solidarité.
- ◆ **Bénéficier** d'accompagnements techniques (gestion, tarification, ressources humaines, vie associative) et juridiques personnalisés.
- ◆ **Participer** aux commissions, animations et groupes de travail pour être informés, développer leurs compétences et leur réseau.
- ◆ **Profiter de tarif adhérents** pour les journées thématiques, les formations inter et intra et accompagnements de leurs projets (évaluation, projet associatif, stratégie,...).
- ◆ **Accéder à l'activité du secteur** (veille des appels à projets, législation, offres d'emplois...) et aux analyses et commentaires diffusés dans les publications du réseau et sur notre site internet.



URIOPSS PAYS DE LA LOIRE
Union Régionale Interfédérale des Organismes
Privés Sanitaires et Sociaux

UNIR LES ASSOCIATIONS POUR DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS



4 rue Arsène Leloup - BP 98501 - 44185 Nantes cedex 4
Tél. 02 51 84 50 10 - Fax : 02 51 84 50 11
secretariat.dir@uriopss-pdl.fr

www.uriopss-pdl.fr